La revue de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumenta

Profession Musique

Musique à l'école
En avant toute !

Initiatives
Le Val d'Oise donne l'exemple

Découvertes
Balade musicale à Nancy

L'invité
Marc-Olivier Dupin

Lutherie
Bois précieux, les enjeux de 2002

N°1 - Mars 2001

Salon de la Musique 2001

Au bonheur des amateurs

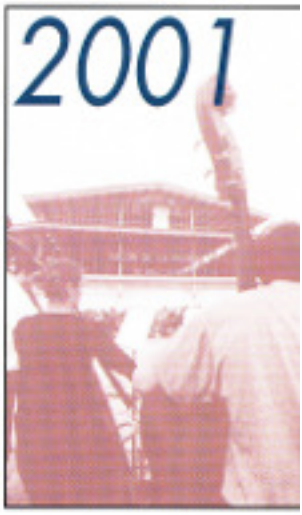

En 1985, Musicora, le salon de la musique classique et du jazz se crée au Grand-Palais. Tout d'abord consacré à la musique baroque puis classique, ce salon intègre très vite le jazz. Musicora s'épanouit successivement au Grand-Palais, puis Porte de Versailles avant de s'installer à La Villette où il affirme sa dimension internationale. En 1999, la rencontre avec MusicMania, le salon des musiques actuelles, permet la création de l'unique rendez-vous de toutes les musiques en France : le Salon de la Musique. Un concept qui plaît au grand public, nombreux à fouler les allées de la Grande Halle et du chapiteau des musiques actuelles (72 000 visiteurs se sont rendus à l'édition 2000).

L'édition 2001 s'annonce riche en événements avec dès la soirée d'ouverture (30 mars), la création de la pièce écrite par Marc-Olivier Dupin à partir du Boléro de Ravel : **"A chacun son Boléro"**. Plus de deux mille musiciens amateurs se sont inscrits auprès de Sécession, l'organisateur du Salon pour participer à cet événement musical. Autre soirée exceptionnelle, le **"Zénith en cœur"**, le lundi 2 avril à 20h. Organisé par la mission musique du ministère de l'Education nationale, ce concert met en scène 1000 élèves du primaire à l'université dans des répertoires allant de la musique baroque à la chanson, sans oublier le jazz. Jacques Grimbert (Chœur et Orchestre Paris/Sorbonne), François Jeanneau, Jacques Higelin font, entre autres talents invités, partie de la fête.

D.R.

A noter encore parmi la profusion d'événements du salon, **l'atelier pédagogique** animé par Rosyne Charle pendant le week-end (31 mars et 1er avril) et consacré cette année au piano et au clavecin avec la participation de Reinhard Von Nagel, Laurent Soumagnac et l'Itemm. Nouveauté importante de cette édition 2001, le **Living** est un espace qui réunit tous les acteurs de la musique contemporaine sous la Grande Halle. Toutes les matinées du Living sont consacrées au jeune public afin de sensibiliser les enfants à la musique contemporaine. Enfin, plusieurs espaces dédiés (**Jazz Café, Espace Vents, Piano Studio, l'Auditorium des Luthiers, Ateliers Guitare, Home Studio**...) permettent au visiteur de découvrir, ou redécouvrir, les instruments, interprètes, avancées de la facture instrumentale... ❖

Des cars pour la musique

L'action pour une relance de la pratique instrumentale a été définie par la CSFI comme sa priorité, et c'est le public scolaire qui est d'abord visé. Comme l'an dernier, la CSFI, en collaboration avec des revendeurs de musique, va inviter le 3 avril 1500 enfants au Salon de la Musique, venus tant de province que de la région parisienne. Ils pourront y découvrir les instruments et assister à des mini-concerts et des animations prévus à leur intention.

En passant par la Lorraine...

Sur son stand (Musicora), la Lorraine accueillera cette année le luthier - archetier Jean-Claude Condi, natif de la Meuse et installé dans les Vosges. Spécialisé dans les instruments anciens et traditionnels, psaltérion, rebec, trompette marine, tympanon, il est en France l'un des rares fabricants de nyckelharpas et d'épinettes à bourdons. Justement, Jean-Claude Condi présentera le nyckelharpa, un instrument à cordes frottées d'origine scandinave, qui appartient à la famille des vielles. Le luthier animera également un atelier de facture instrumentale autour de l'épinette pendant toute la durée du Salon.

Des stagiaires, recrutés avec le précieux concours de Jean-François Dutertre, responsable du Centre de Documentation Musiques et Danses Traditionnelles de l'IRMA, s'initieront au métier de luthier en amateur. L'épinette qu'ils fabriqueront leur restera acquise. Annie Bonneau, professeur d'éducation musicale de la Ville de Paris dans les écoles élémentaires, l'assistera et apportera son témoignage sur l'exploitation pédagogique qu'elle fait de cet instrument dans le cadre des classes "Patrimoine".

Sommaire

Evénement
Le Salon de la Musique 2

Repères
L'actualité de ces derniers mois... 4

Formations
L'Itemm donne le La 6

Music'éco
L'économie de la musique 7

Découvertes
Balade musicale à Nancy 10

Lutherie
Bois précieux, les enjeux de 2002 15

Initiatives
Pratique instrumentale à l'école, ça marche ! 16
Piano Service, un nouveau concept 18

International
Italie, la DISMA passe à l'action 19

Instrument
Piano, le chouchou des Français 20

L'invité
Marc-Olivier Dupin 23

Profession Musique *est une revue semestrielle éditée par la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI), 62, rue Blanche 75009 Paris. Tél. : 01 48 74 76 36.*
Comité de rédaction : **Bureau de la CSFI.**
Chargés du projet communication : **Paul Ferrette, Catherine Bonal, Sylvie Irvoas.**
Conception, réalisation : **Marc Rouvé/PMR, couverture : MCA.**
Secrétariat de rédaction, enquêtes Nancy, Val d'Oise : **Dominique Delord (CSFI).**
Photos : **PMR sauf mentions.**
Impression : **SNM.**
Secrétariat de la CSFI : **Jacqueline Ferrari.**
Dépôt légal : **à parution.**
ISSN : **en cours.**
La reproduction des textes, tableaux et photographies publiés dans ce numéro est interdite. Ils sont la propriété exclusive de la CSFI qui se réserve tous droits de reproduction. © CSFI Mars 2001
Ce numéro a été tiré à 10 000 exemplaires.

La musique à l'école ? Plus qu'un défi pour tous les professionnels de la musique, les institutions et les enseignants, un enjeu de société !
Depuis l'année 2000, la CSFI s'est largement réinvestie dans un dialogue plus important avec les pouvoirs publics (Education nationale, Culture, Jeunesse et Sport), profitant d'une volonté politique plus favorable aux enseignements artistiques.

Fort de cette collaboration renforcée elle a activement participé à la mise en place d'opérations pilotes destinées à favoriser l'accès à la pratique instrumentale au plus grand nombre. Comme vous le découvrirez dans les pages qui suivent, cette nouvelle ambition pour la pratique musicale à l'école occupe une place particulière dans ce premier numéro de Profession Musique.
Dans un marché en profonde mutation, les professionnels doivent entreprendre un travail de fond pour mieux faire connaître leurs métiers et rappeler l'importance d'une pratique musicale active dans le développement et l'équilibre de chacun. Il s'agit d'un travail sur le long terme qui demande une forte mobilisation des acteurs de notre profession et, d'une manière plus large, une véritable coopération entre les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et les enseignants. La poursuite des actions en cours, les échanges avec les autres associations dans le monde doivent nous permettre de mettre en place, d'une manière concertée, les outils pour bâtir l'avenir de nos métiers.
Autant de projets que nous souhaitons mener à bien avec l'implication active de tous.
Pour la musique et les musiciens de demain.

Patrick Selmer
Président

"French Touch"

Les étuis français BAM séduisent toujours plus de musiciens grâce à leur conception innovante qui garantit à l'instrumentiste confort et sécurité. Pour faire face à l'explosion simultanée des demandes asiatiques et européennes, l'entreprise normande double sa surface de production française, après avoir ouvert une filiale près de New-York (USA).

Du nouveau chez Pleyel

Le fabricant français investit dans son unité de production de pianos à queue qui représente désormais 1 000 m². Du côté des instruments, le catalogue s'enrichit d'un nouveau modèle quart de queue 170.

Récompense

Décerné en 2000 à Didier Lockwood pour son action en faveur de la pratique musicale, le Prix 2001 de la CSFI sera remis à Madame Ranoux (Mairie d'Auvers-sur-Oise), le 30 mars prochain au Salon de la Musique.

(Lire nos informations en page 16)

La bonne corde

Savarez, l'un des leaders mondiaux de la corde pour guitare classique, étoffe son offre avec deux nouveaux jeux rouge/bleu Corum : 500ARJ (Alliance) et 500CRJ (New Cristal). Les basses Corum bleues se comportent comme des cordes de tension standard avec les qualités des cordes de tension supérieure : projection, brillance et volume. Les aigües sont proposées en Alliance ou Cristal.

Anniversaires en musique

Photos : S. Ossowoff

Orchestre de la Garde Républicaine

Jacques Lancelot reçoit son trophée

Paul Baronnat (DG) et Franç

Le dernier trimestre 2000 fut riche en anniversaires : 100 ans des pianos Yamaha (très beau concert au Théâtre des Champs-Elysées), 250 ans des établissements Leblanc (La Couture Boussey), et les 175 ans de la firme Buffet Crampon *(photos)*. Pour rendre hommage aux musiciens, la marque a fêté ses 175 ans en organisant un prestigieux concert le 20 novembre 2000 à Paris, ville de première installation de l'atelier de M. Buffet. Ce concert a rassemblé sur le plateau pas moins de 175 musiciens, un petit clin d'oeil au chiffre anniversaire de l'entreprise. 1600 personnes ont assisté à cette représentation unique, regroupant tous les genres de musiques : de la musique de chambre au jazz, en passant par la chanson. Une délégation de clients et musiciens japonais s'était spécialement déplacée pour célébrer l'événement, ainsi que des revendeurs de Suisse, Belgique et Hollande et d'Italie. De nombreux musiciens étrangers avaient fait le voyage, notamment la lauréate du concours de Dos Hermanas, Anna Cogollos.

Durant le concert, un hommage tout particulier a été décerné à Jacques Lancelot pour l'ensemble de sa carrière.

Monsieur Lancelot s'est vu remettre en trophée la "fée musique", oeuvre créée par le sculpteur Marc Touret. Entré comme essayeur chez Buffet Crampon en 1953, Jacques Lancelot a mis au point, essayé et soufflé pas moins de 37 000 clarinettes… Son jeu a marqué plusieurs générations de clarinettistes. Passé Maître au Japon, il représente l'école de la clarinett française et la plupart des soliste Japonais ont eu l'occasion de tra vailler avec lui.

La société Leblanc a également fêté en beauté son 250 anniver saire e organi sant, fi novembr une un expositio d'instru ments, de visites d musée une journe "portes ouvertes" à La Coutu Boussey qui a accueilli 1000 vis teurs…, sans oublier des concer (Michel Pellegrino, Leblan Benelux Clarinet Choir, Quatu de clarinettes de Paris…).

La France s'expose

Pour son 100e anniversaire, le Namm Show (Salon de la Musique américain) aura connu une grande première puisque le salon accueillait un espace d'exposition aux couleurs françaises. Organisé conjointement par le CFME (organisme qui s'occupe déjà du stand français sur la Musikmesse de Francfort) et la CSFI, ce stand "Made in France" présentait les instruments des sociétés Selmer, Bam, Glotin, Marca, Aubert, Savarez, Hérouard et Bénard, Jean-François Daber. L'opération aura connu un beau succès tout en permettant d'affirmer la qualité des fabricants français face aux délégations allemandes, italiennes et espagnoles. D'ores et déjà, le CFME travaille en partenariat avec la CSFI à l'édition 2002. En Europe, et toujours avec la coopération du CFME, le conservatoire Frédéric Chopin de Varsovie a accueilli une présentation française. Une dizaine d'entreprises françaises ont pu ainsi aller à la rencontre des musiciens polonais. Un concert donné par le quatuor Francis Poulenc a ponctué en musique et en beauté ce rendez-vous.

Prix Liliane Bettencourt

Les luthiers à l'honneur

Jean-Jacques Pagès

Grégoire Damico

"La main prodigieuse de l'artiste, égale et rivale de sa pensée. L'une n'est rien sans l'autre".

C'est dans l'esprit de cette très belle citation de Paul Valéry qu'a été remis en novembre dernier le prix Liliane Bettencourt "Pour l'intelligence de la main". Créé en novembre 1999 dans le but d'encourager et de distinguer les artisans professionels du patrimoine, ce prix est co-organisé par la Fondation du Patrimoine et la Société d'Encourgament aux Métiers d'Art, SEMA.

Le premier prix a été décerné à Geoffroy et Armande de Bazelaire (marqueteurs). Parmi les 10 autres lauréats, 5 luthiers ont été récompensés par des prix d'une valeur de 4 500 euros : Philippe Bodart (violoncelle pliable et électrique en forme d'oiseau), Christopher Clarcke (copie de pianoforte d'après Conrad Graf, 1826), Grégoire Damico (guitare électrique en bois et métal), Pierre Hulot (trombone à coulisse avec barillet à nouveau positionnement et coulisse accordable), et Jean-Jacques Pagès (instruments du quatuor à cordes). En novembre 2001, la deuxième édition du Prix Liliane Bettencourt mettra à l'honneur les métiers du verre.

Philippe Bodart

Christopher Clarcke

Pierre Hulot

Photos : Eric Sanegers/Gamond

DU NOUVEAU A LA CSFI

A nouveau siècle, nouvelle organisation. Lors de son assemblée générale du 12 février 2001, le bureau de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale a proposé à ses adhérents une nouvelle forme d'organisation interne. Abandonnant les sections par familles d'instruments ou par activité d'entreprise (artisans, importateurs, fabricants), ils seront invités à rejoindre l'une ou l'autre des six commissions, représentant autant d'axes d'actions pour la CSFI.

- **Le développement de la pratique instrumentale**, via des actions pilotes en direction du milieu scolaire, mais portant plus généralement sur le soutien à la pratique amateur.
- **La promotion de la facture française**, via une participation toujours plus concertée aux salons et expositions à l'étranger, et par **l'organisation d'un concours international** à Paris en 2002, au principe original : un instrument décliné tant sous son aspect de soliste que de membre d'un ensemble.
- **Les événements** en France, tels que salons, conventions et expositions
- **La communication et les relations publiques**, destinées aux professionnels comme au grand public. "Profession Musique" en sera le fer de lance, avec l'ambition de tisser des liens entre les différentes composantes des métiers de la musique et les institutions qui peuvent concourir à leur expansion.
- **L'économie**, avec la réalisation de statistiques du marché de la musique, l'intervention sur des problèmes sectoriels tels que les matières premières et les contrefaçons, le passage à l'Euro, les relations internationales.
- **L'enseignement professionnel et la formation**. La CSFI y est d'ailleurs déjà directement impliquée, par sa présence au sein de l'ITEMM et de l'école de lutherie de Mirecourt.

Une assemblée générale extraordinaire devra entériner le 6 avril cette nouvelle organisation et faire connaître les membres des commissions.

BG se développe

Le nouveau millénaire s'annonce très constructif pour la société BG Franck Bichon qui emploie désormais 18 personnes. Ainsi, la société achète ses locaux et développe la surface de ses ateliers et de ses bureaux (1000 m²) Elle dispose à présent de salles d'essais pour musiciens pouvant accueillir des masterclasses et présentations d'instruments. Sur le plan commercial, un accord a été conclu avec la société RICO International qui va ainsi représenter BG FRANCE en exclusivité aux USA et au Canada.

bgfranckbichon.com

Glotin

La maison Glotin distribue un accessoire ingénieux pour les hautboïstes et les clarinettistes : le "repose-pouce". Facilement mis en place, il fait reposer le poids de l'instrument sur la première phalange du pouce ce qui garantit un meilleur confort au musicien.

glotin.fr

Piermaria

Le fabricant d'accordéons présente : de nouvelles teintes d'accordéons, l'accordéon numérique Vega 2.0 sans fil, le nouveau modèle de Concorde Orla (KX880) destiné aux accordéonistes avec sons d'accordéon, rythme, accompagnement spécifique ainsi que son expandeur, le XM800 destiné aux accordéons MIDI.

accordeonspiermaria.com

L'ITEMM donne le LA

Créé en 1993, l'Itemm (Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique) évolue en adaptant son enseignement au plus près des besoins des professionnels des instruments de musique. Vincent Niqueux, son Directeur, nous expose les nouvelles ambitions de l'établissement du Mans.

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots l'Itemm ?

Nous sommes un centre de formation professionnelle et, plus largement, un pôle de ressources pour les métiers techniques de la musique. Nous sommes en effet amenés, de plus en plus, à accueillir et informer les professionnels et le public, non seulement sur les formations, mais encore sur des aspects d'innovation ou de développement économique. Un rôle d'interface, en quelque sorte. Cette double vocation est parfois complexe à gérer mais elle fait notre spécificité et, j'en suis persuadé, donne une autre dimension à notre action

Les professionnels reprochent parfois le manque d'adéquation entre leurs besoins et vos formations. Que leur répondez-vous ?

Tout d'abord, laissez-moi préciser que nous formons de futurs professionnels, c'est-à-dire des jeunes à qui nous avons enseigné les bases techniques et théoriques mais qui doivent encore parfaire leur métier. Vous savez bien que dans le domaine des métiers d'art, les années de pratique sont irremplaçables. En deux ou trois ans d'études, nous ne pouvons pas remplacer 10 ans d'expérience dans l'atelier, sachant que l'apprentissage nous permet néanmoins de travailler en lien étroit avec les entreprises qui nous disent leurs besoins. Notre volonté est de préparer au mieux nos élèves à leur future insertion professionnelle. Dans ce but, nous avons également développé des collaborations très étroites avec les professionnels en ce qui concerne l'élaboration des programmes. Les nouveaux CAP qui seront mis en place dès la rentrée prochaine, ont bénéficié d'une révision complète de leur contenu pédagogique afin de coller au plus près des besoins de l'activité professionnelle. C'est également le moyen de préparer le futur Brevet des Métiers d'Art.

Vincent Niqueux

L'insertion de vos élèves diplômés est-elle facile ?

Oui. Même s'il n'est pas toujours aisé de garder les contacts avec tous nos "anciens" en raison de leur dispersion, on peut dire sans se tromper qu'au moins 70% de notre effectif trouve un travail dans l'année suivant sa sortie de l'Itemm. Dans certaines sections, la demande est même plus forte que le nombre d'élèves en formation. Cependant, nous ne voulons pas noyer le marché du travail de ce secteur, qui reste limité en volume. Et puis, le but est de fournir une formation de qualité à des élèves très motivés. Enfin, nous avons des impératifs budgétaires à respecter car nous vivons très peu de subventions directes. Elles représentent environ 25% de notre budget de fonctionnement qui est de 9,5 millions de francs. Ensuite, à nous de jongler avec la Taxe d'apprentissage, des financements de formation professionnelle et d'autres sources de revenus pour boucler notre année, mais toujours en privilégiant notre mission d'intérêt général, au service de la profession.

Vous souhaitez également répondre aux attentes des détaillants ?

Effectivement, nous nous sommes rendu compte que les détaillants se plaignaient assez souvent de la difficulté à trouver des vendeurs qualifiés sur les différents produits musicaux. Nous avons un Bac Pro de vendeur de clavier ou de disque, ainsi qu'un BTS, qui permettent une insertion intéressante. Il faut aller plus loin dans une formation à la vente d'instruments pour répondre à la demande des magasins de musique. Nous souhaitons au maximum être à l'écoute de ces besoins.

D'ores et déjà, l'évolution de nos formations est ressentie, je le crois, comme très positive. ❖

Les formations

L'Itemm qui accueille chaque année environ 200 élèves, assure les formations suivantes :

- *Facture instrumentale* : piano, guitare, instruments à vent.
- *Technologie et vente* : multimédia, son et commerce (vendeur disques ou claviers et informatique musicale).

Les formations initiales durent en moyenne 2 ans et débouchent sur un diplôme Education Nationale (Facture instrumentale) ou un certificat "maison" (multimédia). L'établissement développe aujourd'hui son offre de stages courts et de formation continue avec comme objectif 50% de l'effectif total au sein de ces filières.

Des partenariats avec les écoles étrangères (Allemagne) et l'Université sont mis en place.

Importations 2000 l'embellie se dessine

Aprés une année 1999 en demi-teintes, les statistiques d'importations fournies par les services des douanes pour l'année 2000 confirment une tendance, mesurée, à la hausse dans les principaux secteurs de la musique*. Des chiffres encourageants, même s'il est encore difficile de mesurer l'ampleur de la reprise.

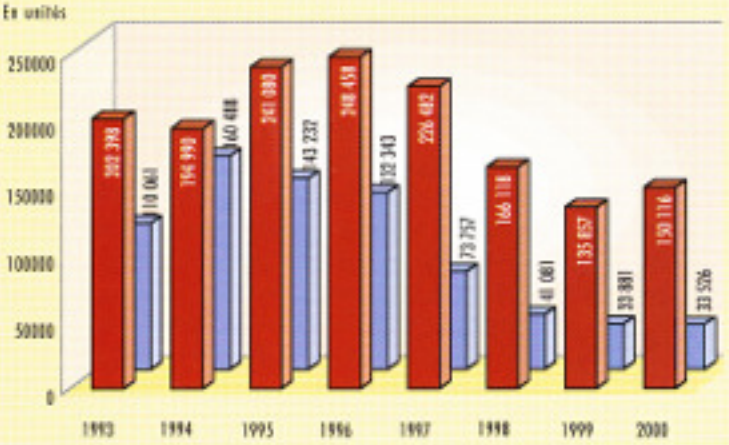

Guitare : légère amélioration

Après des années de baisse, le marché de la guitare semble avoir repris quelques couleurs en 2000. La baisse très nette de l'électrique est aujourd'hui enrayée. Il faut reconnaître que nous sommes très loin des niveaux d'il y a 5 ou 6 ans.
En 1994, la France importait 160 488 guitares électriques, en 2000, nous nous sommes contentés d'un petit 33 526. L'acoustique se porte mieux avec 150 516 unités importées en 2000, soit une hausse d'un peu plus de 10% par rapport à 1999 (135 857). On notera que le décrochage électrique-acoustique amorcé en 1995 n'a cessé de s'accentuer depuis.

■ *guitares acoustiques*
■ *guitares électriques*

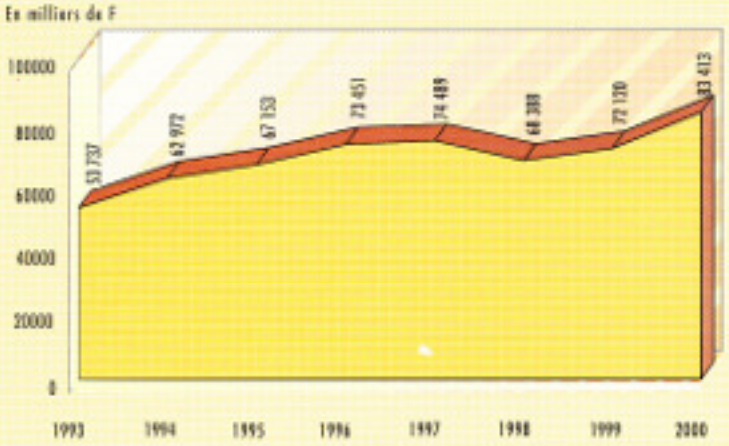

Percussions : toujours de l'avant

L'année 1999 avait déjà été un bon cru pour le secteur de la percussion, tiré par la vogue des musiques traditionnelles et ethniques. Avec un peu plus de 83 millions de francs d'importations (83 413), la progression est très sensible par rapport à l'an dernier (72 120 000 F). Ce pic représente plus du double des importations de 1989 (37 712 000 F) ! Au rang des principaux pays fournisseurs, Taiwan confirme son leadership, avec un peu plus de 18 millions de F. La Chine et l'Indonésie se talonnent, chacun de ces pays affichant des exportations vers la France légèrement supérieures à 4 800 000 F.

Nota : la nomenclature des Douanes comprend sous l'appellation percussions : les percussions à main, batteries, caisses, cymbales, xylophones...

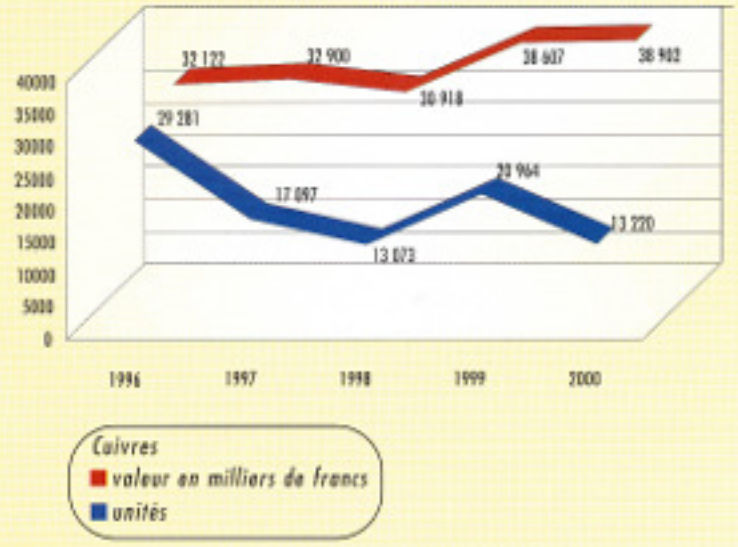

Cuivres : augmentation en valeur

Mises en regard, les courbes des chiffres d'affaires et des unités importées montrent une dichotomie... surprenante. La valeur affiche une très légère augmentation (38 902 000 F en 2000 contre 38 607 000 F en 1999) tandis que le nombre d'unités fait le grand plongeon, passant de 20 964 en 1999 à 13 220 en 2000 ! Le prix moyen augmenterait donc sensiblement, ce qui laisse dubitatifs bon nombre de fins connaisseurs de ce marché. Des données à manier avec précaution.
Côté **Instruments à vent non cuivres**, la hausse de ces dernières années se confirme. Après l'augmentation de près de 20% entre 1997 (54 228 000 F) et 1998 (62 624 000 F), le bon cru 99 (66 956 000 F), 2000 confirme la bonne orientation et la permanence de cette tendance avec un montant total d'importations atteignant 74 806 000 F.

* Vous retrouverez les statistiques **Piano** en page **20**

Nota : les chiffres communiqués sur cette page proviennent du Service Statistiques du Commerce Extérieur - DNSCE. Le système informatique mis en place, nommé Béatrice, peut entraîner de légères variations à la hausse ou à la baisse dans les mois, voire années, à venir. Les montants exprimés en francs représentent les importations hors taxes.

Ouverture...

A la tête de deux magasins (Dreux et Orgeval), Tony Akkaoui garde un dynamisme intact et le prouve en ouvrant un troisième magasin à Evreux.

Réouverture

Les terribles intempéries de l'hiver (inondations) ont contraint à la fermeture le magasin d'instruments de musique Mourlet Musique situé à Quimper (Finistère), la librairie musicale ayant pu continuer son activité. Fermé le 12 décembre (juste avant les fêtes !), le point de vente instruments entièrement refait ouvrira ses portes à la fin mars.

Augmentation

Depuis le début de l'année 2001, les remboursements du régime d'assurance-maladie des professions indépendantes sont aligné sur ceux des régimes salariés. Le taux de cotisation est augmenté de 0,6 point à compter de l'échéance du 1er avril 2001. Du fait de l'augmentation des taux de remboursement du régime obligatoire, les organismes de protection complémentaire devraient proposer aux indépendants, sauf cas particuliers, une baisse largement significative du tarif de leur contrat complémentaire conclu avant le 1er janvier 2001. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 donne à toute personne n'ayant pas bénéficié d'une réduction de cotisation ou de prime, le droit de résilier à tout moment la garantie complémentaire initialement souscrite.

Euro comment s'y préparer ?

Dans moins d'un an, l'euro fera partie de notre quotidien. Bien entendu, les commerçants seront aux avant-postes. A eux de gérer en direct les craintes et hésitations des consommateurs lors des premiers mois de la mise en place. Les écoles de musique, qu'elles soient publiques ou privées, sont également confrontées à ce problème puisque dès la rentrée septembre 2001, il est raisonnable de penser que la totalité des droits d'inscription pour l'année scolaire 2001/2002 seront libellés en euros. Afin de préparer au mieux cette brève transition, il n'est pas inutile de rappeler les modalités du passage à la monnaie unique :

➢ Initialement prévue pour durer 6 mois, la période d'adaptation à la monnaie unique, donc de double circulation du franc et de l'euro, durera seulement de 6 à 8 semaines. Temps nécessaire pour assurer le retrait des francs en circulation. Durant cette période, les commerçants pourront encore encaisser en francs mais obligatoirement rendre la monnaie en euros.

➢ Pour éviter tout blocage de certaines machines à pièces (distributeurs automatiques de boissons ou de viennoiserie dans les écoles de musique ou studios de répétition), il est conseillé d'anticiper assez tôt la compatibilité euro de ce type d'appareil. On peut prévoir un dernier trimestre "chargé" pour les entreprises spécialisées dans la location de ces machines.

➢ Du point de vue comptable, les bulletins de salaire, les opérations de gestion et la comptabilité s'effectueront exclusivement en euros à partir du 1er janvier 2002. A partir de cette date, toutes les déclarations fiscales et sociales seront obligatoirement souscrites et réglées en euros. Cela signifie que les opérations réalisées en francs en 2001 devront être converties en euros, soit à l'arrêté des comptes annuels, soit à l'occasion d'un arrêté intermédiaire simplifié. Ce processus peut se révéler assez lourd, d'autant que le début de l'année prochaine sera particulièrement "dense" pour les banques, experts-comptables, administrations... La solution est de basculer dès cette année 2001, idéalement au 1er janvier, c'est-à-dire il y a quelques semaines ! Il est toutefois possible (et conseillé) de basculer sa comptabilité en cours d'année, par exemple au 30 juin 2001, après avoir établi un arrêté intermédiaire simplifié.

➢ Bien entendu, pour les sociétés dont le nouvel exercice comptable débute en cours d'année 2001, il est vivement recommandé de basculer à l'euro quelques semaines avant le premier jour du nouvel exercice.

➢ Conscientes de l'enjeu, la plupart des banques proposent la conversion gratuite à leurs clients. Il suffit de signer une demande de conversion de compte et de fixer la date d'application (la Société Générale propose jusqu'à 90 jours à l'avance puis envoie à la date habituelle deux relevés de compte, l'un en francs avec les écritures avant conversion, l'autre en euros avec les écritures post-conversion). A noter que les banques basculeront en euros, automatiquement et gratuitement, les comptes encore en francs, dès cet été ou en septembre 2001.

➢ Anticiper le passage permettra une meilleure maîtrise de la monnaie unique et accroitra les chances de profiter de ce nouvel environnement monétaire.

En savoir plus...

Le Ministère de l'économie a mis en place un site Web spécial Euro qui donne le calendrier exact du passage à la monnaie unique et ses modalités de mise en oeuvre dans les domaines comptable et commercial.

www.finances.gouv.fr/euro

N° vert : 0 800 01 2002

3615 EURO2002 (0,37 F TTC/minute)

Education Artistique
le coup de pouce budgétaire

La volonté de développer l'enseignement artistique, exprimée le 14 décembre dernier par Jack Lang, Ministre de l'Éducation nationale, se traduit par une augmentation notable des financements dans le budget 2001.

Tout d'abord, rappelons que le collectif budgétaire 2000 avait dégagé 20 millions de francs pour le premier degré, 16,5 millions pour le second degré et 40 millions pour les contrats éducatifs locaux. L'effort budgétaire réclamé par le plan de 5 ans qui débute dès 2001, se répartit comme suit : 71 millions pour l'école primaire, 58 millions pour les collèges et les lycées, 25 millions pour l'enseignement privé sous contrat, et 109 millions pour le CNDP *(Centre National de Documentation Pédagogique)* et les expositions.
Il faut ajouter à ces sommes, les 30 millions de francs consacrés au plan national de formation des maîtres et les 10 millions de francs destinés aux trois mille projets artistiques de classe dans les lycées professionels. Ces moyens supplémentaires vont permettre de lancer, dès la rentrée 2001, mille chorales supplémentaires et vingt mille classes PAC (Projet Artistique et Culturel). A noter que chaque classe PAC devrait bénéficier d'un budget annuel d'environ 8000 francs, par contribution de l'Éducation nationale et d'autres partenaires financiers. Afin de faire passer l'information auprès de tous, le ministère de la Culture mettra en ligne* une banque de données consacrée à l'éducation artistique dès septembre prochain. Enfin, le nombres de postes offerts aux concours de professeurs de musique (+13%) et arts plastiques (+14%) est en nette augmentation.
* (www.culture.gouv.fr)

➥*voir par ailleurs l'interview de Marc-Olivier Dupin en page 23.*

Naissance d'Algam

Créée à la fin de l'année 2000, suite au rachat de Gaffarel Musique, Algam est une holding de gestion qui regroupe Camac (instruments de musique, accessoires), Audia (high-tech, audio), Gaffarel Musique (instruments de musique, audio) et Algam International (distribution au Bénélux). Au total, 130 personnes travaillent dans ce nouvel ensemble qui vise les 300 millions de chiffres d'affaires en 2001 et qui distribue plus de 100 marques en provenance des quatre continents.
Des chiffres qui placent l'entreprise dans le peloton de tête des distributeurs français indépendants d'instruments de musique et dans les 5 premières places à l'échelon européen.
Pour Gérard Garnier, PDG, la création d'Algam *"permet d'ores et déjà de répondre encore plus efficacement aux demandes et aux besoins du réseau de vente et des musiciens. D'ailleurs, depuis janvier 2001, nous affichons une progression de 20% par rapport à l'an dernier, à périmètre constant ".*

A venir, la mise en ligne d'un site internet ambitieux offrant deux types d'entrées adaptés au profil du surfeur (public et musiciens à la recherche d'informations ou détaillant souhaitant commander en ligne). Enfin, signalons que la marque Samson (audio) rejoint le catalogue Audia.
www.algam.net

Algam, la structure

Les Directeurs Commerciaux de chaque société sont :

- Didier Désormeau (Camac)
- Philippe Lecomte (Audia)
- Fabrice Jérôme (Gaffarel)
- Jos Bokken (Algam International)

Création

Les sociétés Janin et Capelle, respectivement fabricant de baguettes et facteur de batteries, battent désormais de concert ! Un accord de synergie a été conclu entre les deux maisons afin de développer leur présence commerciale ce qui profitera aux musiciens à la recherche des productions Pro Orca ou Capelle. La nouvelle société a été baptisée : European Company Tél. : 01 64 24 31 00

Investissement

Huitième centre de ce type en France et premier dans l'Ouest, le Cefedem (Centre de formation des enseignants des écoles de danse et de musique) Bretagne-Pays de la Loire ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2001. Le pôle de formation initiale sera basé à Nantes tandis que le pôle de formation continue sera installé à Saint-Brieuc. Le coût de cette école est de 42 millions de francs pour le fonctionnement et de 2 millions de francs pour l'investissement/équipement.

Bravo...

à la maison Rigoutat (fabricant de hautbois, installé à Joinville le Pont, Val de Marne) à qui le "Nouveau Courrier" (journal de la chambre de commerce et d'industrie de Paris) consacre un article dans son numéro de mars 2001. Le fabricant est cité en exemple pour son dynamisme à l'export, qui représente 60 à 75% de son chiffre d'affaires (12 millions de francs).

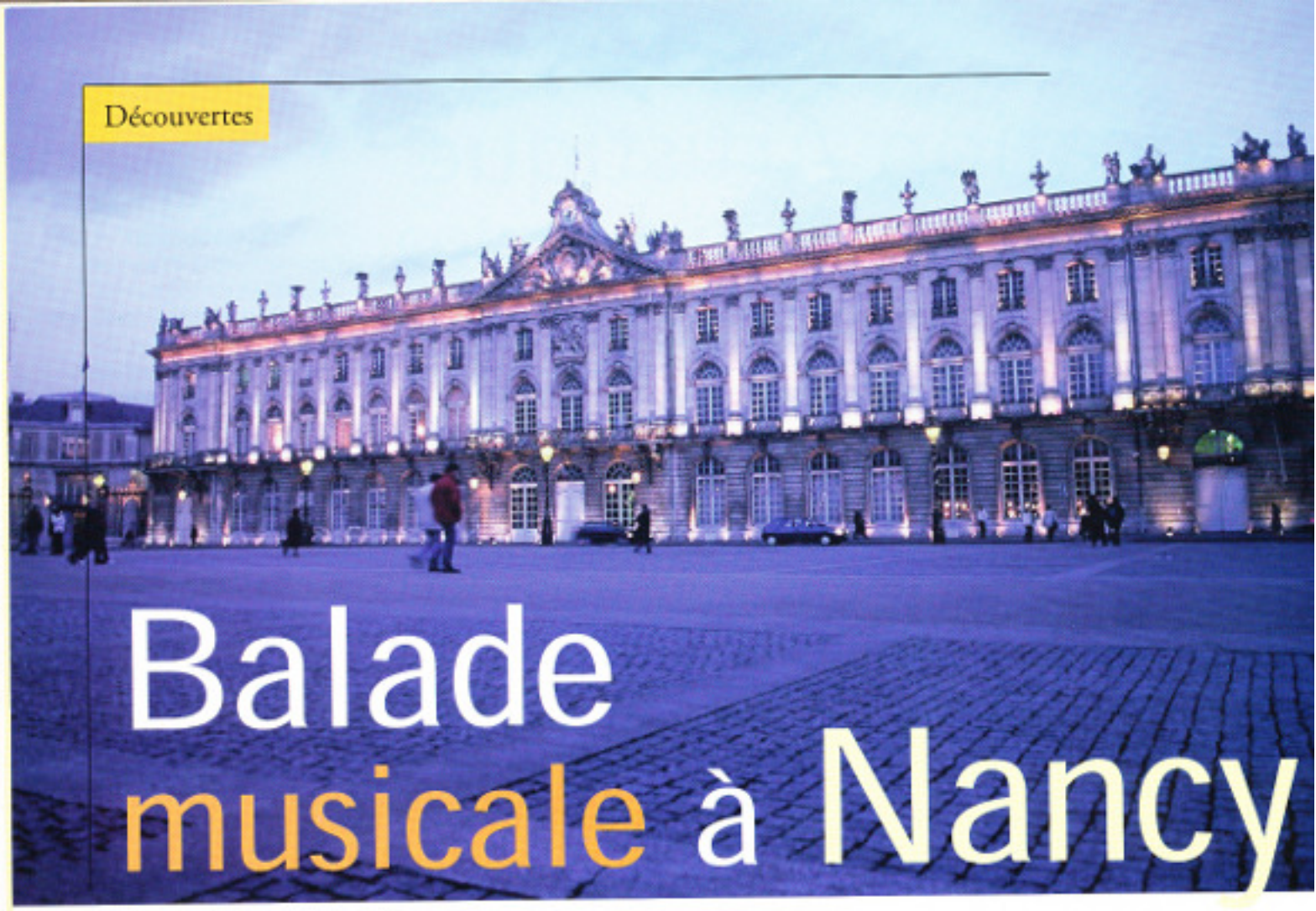

Balade musicale à Nancy

Nombreuses initiatives privées, politiques publiques volontaristes… Nancy pourrait bien faire figure de ville modèle dans le domaine musical. Certes, quelques fausses notes se glissent parfois dans cette partition en apparence si bien écrite mais le fort potentiel de la ville, et plus généralement de la région est bien réel.

Nancy, célèbre pour sa place Stanislas, est une ville qui compte (avec son agglomération), 400 000 habitants, au cœur d'un des départements les moins peuplés de France, puisque la Meurthe-et-Moselle ne compte que 713 000 habitants. Seule agglomération importante du département, la ville présente un visage contrasté, avec un Opéra doté d'un chœur permanent et de l'Orchestre Symphonique de Nancy, des festivals ayant pignon sur rue (Nancy Jazz Pulsations, Festival international des chorales, Rencontres musicales en Lorraine) mais aussi un réseau musiques actuelles en pleine effervescence. Côté enseignement de la musique, mêmes contrastes : un des plus grands CNR de France face à une nébuleuse de petites écoles associatives. Il y a aussi des magasins de musique *(lire page 15)*, des harmonies et des batteries fanfares, un rien souffreteuses ces dernières années, des groupes de musiques actuelles "qui en veulent", des orchestres universitaires, bref quantités de pratiques diverses et de métiers qui se croisent. Côté institutions, la Ville de Nancy, l'ADDAM pour le Conseil Général, Musique et Danse en Lorraine pour le Conseil Régional, la CRAC pour l'Education Nationale, la DRAC pour le Ministère de la Culture sans compter bien entendu les associations d'éducation populaire comme la Fédération des Foyers Ruraux… influent de manière parfois décisive sur le terreau musical local. Souvent d'accord entre elles, mais évidemment pas toujours, et souvent sans que le musicien ou l'innocent élève de conservatoire puisse mesurer les implications de leurs actions. Nous les avons interrogé sur leur action en faveur de la pratique instrumentale et leurs perspectives.

L'action de la Ville

Le budget culturel de la ville de Nancy représente 20% de son budget global, soit l'un des plus importants de France. La musique y compte pour 53%. Laurent Sémavoine, Directeur aux affaires culturelles, insiste sur l'effort que représente le fonctionnement d'un théâtre d'opéra financé à 85% par la ville, et d'un orchestre symphonique, financé à 100 %. La ville soutient en outre 25 associations, dont 11 chorales. Sur les 14 restantes, 6 concernent les musiques actuelles, un secteur qui fait montre d'une belle énergie en Lorraine. Un Centre Régional des Musiques Actuelles devrait d'ailleurs voir le jour en 2003. En attendant le béton, une transfuge du Confort Moderne, Isabelle Chaigne, planche déjà sur les futurs contenus et coordonne les actions. Comme premier outil, elle dispose d'une petite salle de 190 places, l'Austrasique, un lieu ouvert à toutes les esthétiques des musiques actuelles, qui permet à de jeunes groupes de se confronter à la scène dans des conditions professionnelles. Un lieu de diffusion d'abord, mais qui est au cœur de tout un dispositif de conseil, d'accompagnement artistique, technique et juridique, destiné tant aux groupes qu'à leurs associations productrices. Par ailleurs, dans ces musiques, précise Isabelle Chaigne : " *la répétition est le moment au cours duquel s'effectue l'apprentissage de l'instrument, là où se crée et se structure le répertoire, l'envie de se perfectionner par des cours ne venant souvent qu'après une pratique spontanée en groupe* ".

Actuellement, trois studios sont accessibles dans les lieux publics (MJC) et trois dans le privé. L'accès à ces derniers bénéficie d'un

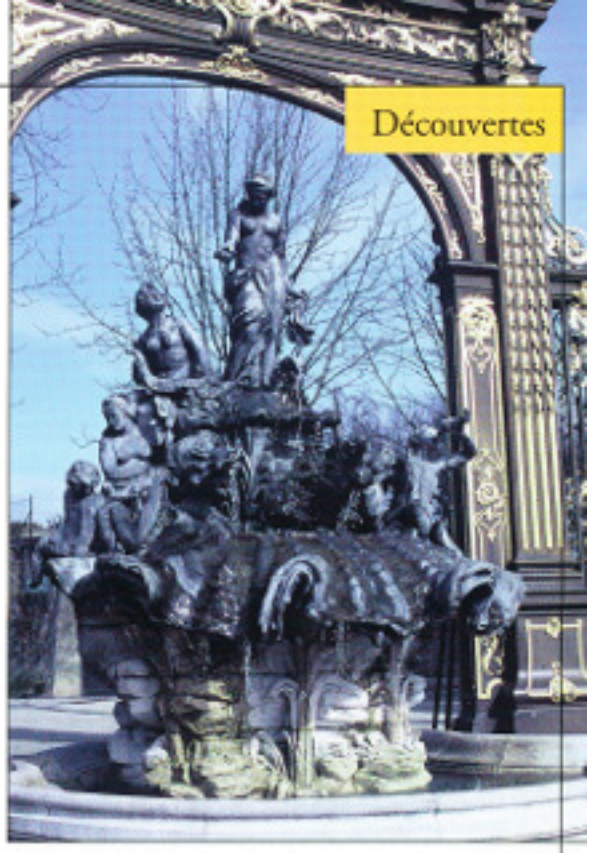

ticket modérateur, la ville prenant en charge la moitié de la location, soit 40 F. D'autres studios publics devraient voir le jour dès la fin 2001. Outre cet aspect financier, l'aide de la ville porte aussi sur l'accompagnement artistique dispensé par un musicien-conseil (6 séances de trois heures sur le lieu de répétition du groupe, donc parfois à domicile !). Cette action n'a pas pour objectif la professionnalisation des groupes accompagnés, et ne poursuit aucun objectif social : son but est purement artistique. Un projet qui affiche une volonté bien affirmée de ne jamais perdre le contact avec le terrain.

Des associations en plein essor

D'après des chiffres fournis par Gilles Cordonnier, Conseiller technique et pédagogique régional à Jeunesse et Sports, la création d'associations a régulièrement décliné en Meurthe et Moselle depuis 94… sauf les associations à but culturel (39%). Et parmi celles-ci, plus d'un quart sont à but musical. Des chiffres attribués au fort développement des chorales d'une part, et à l'explosion des musiques actuelles, d'autre part. Le secteur associatif et les pratiques amateurs sont au cœur de la mission de l'ADDAM (Association départementale pour le développement des pratique musicales). Depuis 1994, elle anime un Pôle des Musiques Actuelles, qui vise à fournir aux nombreux groupes locaux une aide aux niveaux artistique, technique et juridique. L'ADDAM joue aussi un rôle très actif dans la structuration de deux autres secteurs associatifs: le réseau de l'enseignement spécialisé et les harmonies et batteries-fanfares. Deux études de fond que vient de réaliser la directrice de l'ADDAM, Myriam Louelhi, nous fournissent des informations très éclairantes sur la vie musicale locale. Bien que ce travail porte sur 100 communes seulement, Myriam Louelhi estime qu'on peut en généraliser certains constats. Au niveau de l'enseignement musical, la Meurthe et Moselle offre un paysage singulier, puisque 85 % des écoles sont associatives, et que sur les 15% d'écoles municipales, aucune n'est agréée. Une situation héritée de l'histoire régionale, où bon nombre d'associations se sont créées au retrait des grands groupes industriels qui les avaient suscitées. Ces écoles (65 dans le département) sont très disparates, pouvant

Enseignement, une offre diversifiée

Le CNR

Jean-Marie Quenon

Grand paquebot acueillant 1 770 élèves pour 104 professeurs, le CNR de Nancy fait partie des grands établissements français. Dirigé par Jean-Marie Quenon depuis 6 ans, le CNR a modernisé son approche de la pratique musicale en mettant en place une nouvelle grille d'études : *" nous avons un tronc commun puis une fourche qui permet à l'étudiant de se diriger vers une section amateur ou spécialisé. Une fois son Certificat en poche, l'amateur peut rattraper le cycle spécialisé s'il le désire. Cette souplesse est très appréciée des grands élèves qui poursuivent parfois des études générales poussées et qui veulent continuer à étudier l'instrument "*. Les plus jeunes ne sont pas oubliés avec l'organisation de nombreuses visites de scolaires qui peuvent découvrir les instruments, l'orchestre…

" Le jeu en groupe (le CNR compte 7 orchestres dont un Big Band, ndr), *le chant choral, la musique ancienne sont d'autres activités que nous avons largement développées "*, ajoute Jean-Marie Quenon.

Malgré quelques incursions vers le jazz, la formation reste très axée sur le classique, conformément à la demande majoritaire des parents qui plébiscitent une excellente formation de base… donc classique ! Rançon du succès, le CNR qui compte 535 pianistes (dont la moitié pratique 2 instruments) voit ses listes d'attente s'allonger chaque année. Les écoles de musique des environs jouent alors le rôle de "sas de décompression" pendant 2 ou 3 ans. Par ailleurs, le CNR travaille en étroite collaboration avec l'ADDAM 54, l'Université du Temps Libre, la Fac de Musicologie et assure la formation continue des enseignants des écoles municipales en vue de la préparation au DE.

La M.A.I.

Avec 2000 m² de locaux et 170 élèves, la M.A.I. (Music Academy International) est l'un des plus grands établissements privés de l'hexagone consacré à l'apprentissage des musiques actuelles. L'objectif est clairement professionnelle, avec un coût d'inscription annuelle de 42 000 F et un statut de centre de Formation Professionnelle. Créé en 1996, à la suite du CMCN, la M.A.I. est une SA ce qui n'est pas sans poser parfois des problèmes : *" dans le monde culturel, les structures privées sont souvent diabolisées. Pourtant, le fait d'avoir choisi la forme juridique de la SA nous oblige à une gestion rigoureuse et a permis aux professeurs de devenir actionnaires "*, précise Hans J. Kullock, son Directeur. Le coût "élevé" de la scolarité, justifié par un volume de cours de 35 heures/semaine et une infrastructure professionnelle (studio intégré 48 pistes numériques) n'empêche pas bon nombre d'élèves à autofinancer leurs études. Ils sont 50% dans ce cas. L'école joue également un rôle moteur pour le rayonnement de Nancy puisque 80% de son effectif vient de l'extérieur de la Région. Fidèle à sa vocation professionnelle, la M.A.I suit ses élèves jusqu'à 3 ans après la fin du cursus : *" l'arbre se reconnaît à ses fruits*, poursuit Hans J. Kullock. *Les anciens élèves ne deviennent pas forcément musiciens professionnels mais nous leur donnons un bagage suffisament "large" pour qu'ils puissent s'insérer dans tous les métiers de la musique. Toujours dans cette idée d'ouverture, nous les incitons à aller à l'Opéra, au concert classique… "*. Une belle illustration d'ouverture musicale.

Hans J. Kullock

compter dix élèves ou quatre cents. Surtout, constate Myriam Louelhi : " *une majorité d'écoles éprouve des difficultés à concevoir un réel projet éducatif. Rares sont celles qui conjuguent le triptyque essentiel Formation/Animation/Diffusion ou qui ont déjà mis en place une politique visant à élargir leur champ d'investigation social et artistique* ".

La prédominance du piano

Sur 1167 élèves des écoles examinées, 373 apprennent le piano (32%). 112 la guitare classique, 115 les bois, 88 les cuivres, 71 les cordes, 31 l'accordéon. Aucun élève en alto, contrebasse, harpe, basson, cor. Un seul en orgue ! Quant aux instruments des "musiques actuelles", ils attirent 151 élèves. Dans ces conditions, pas étonnant que la pratique d'ensemble soit quasi impossible. Quant aux enseignants de ces écoles, leurs formation est très inégale et leur situation souvent précaire. L'objectif de l'ADDAM est donc de tenter d'amener l'ensemble des écoles, trop petites pour pouvoir s'ouvrir sur leur environnement social et culturel, à se structurer en réseau pour devenir des "écoles de territoire", *"de véritables pôles de formation au service de tous"*, et par exemple de tisser des liens avec le milieu scolaire. Quant au réseau des harmonies et des fanfares, de moitié moins dense qu'en Moselle, il réunit tout de même une cinquantaine de formations, dans une région où elles constituent une véritable tradition. Ces dernières décennies, ces pratiques se sont quelque peu étiolées.

Gilles Cordonnier constate : " *Autrefois, lors de la grande Fête de Nancy, la Saint Nicolas, il y avait énormément de formations de ce type. Aujourd'hui celles qui défilent paraissent décimées, la qualité laisse parfois à désirer. Et pourtant, il y a toujours une énorme demande ! Par contre, on a vu apparaître d'autres formes de musiques de rue, comme les batucadas* ". Les raisons de ce déclin sont multiples : plus assez de musiciens pour assurer la relève, surtout dans les instruments graves, trombone, tuba, cor (quand le répertoire traditionnel nécessite 40 musiciens pour une harmonie, 22 pour une batterie-fanfare), chefs souvent formés sur le tas, faible renouvellement du répertoire (pourtant, il ne comporte plus que 40% de "traditionnel"). Il serait trop facile de taxer ces formations de dépassées, ne serait-ce que parce que les 2/3 de leurs pratiquants ont moins de 30 ans.

D'après l'ADDAM, les raisons sont plutôt à chercher dans le fait que *"les lieux de formation et les lieux de pratique amateur sont deux mondes parallèles. Les ensembles amateurs ont souvent un répertoire et une pédagogie du travail d'ensemble peu en rapport avec l'enseignement reçu par les jeunes élèves en école de musique"*. Les harmonies et fanfares se sentent ostracisées par les conservatoires, et assurent leur formation en interne, sans en avoir toujours les moyens. Pour rapprocher les points de vue, faire circuler l'énergie entre des systèmes repliés sur eux mêmes, l'ADDAM a mis en place un travail de restructuration de longue haleine portant sur la formation des chefs, le renouvellement du répertoire et la création, la formation de musiciens-ressources à même d'assurer l'interface entre pratique et enseignement. Le Conseil Général apporte aussi depuis 1999 une aide conséquente au renouvellement du parc instrumental de ces formations (jusqu'à 50% du prix de l'instrument). Plus généralement, il accorde depuis 20 ans une aide aux écoles de musique pour acheter des pianos (jusqu'à 25 000 F pour un acoustique, 16 000 F pour un numérique). Les deux tiers des écoles ont déjà bénéficié de ces mesures.

Musique et Danse en Lorraine

Musique et Danse en Lorraine, placé sous la double tutelle de l'Etat et de la Région, travaille sensiblement sur les mêmes dossiers que l'ADDAM, mais à une échelle différente. D'après Benoît Morin, son directeur, elle a d'ailleurs pour partenaires naturels toutes les institutions présentes dans la région. MDL se veut une plateforme de coordination entre tous les acteurs de la vie musicale, avec deux missions principales : l'information et la formation.

L'information passe par la construction d'un réseau Musique et Danse, une base de données remise à jour en permanence, qui recense toutes les structures, publiques et privées, ayant trait à la musique. Une information destinée à répondre aux attentes du grand public, qui a également vocation à éclairer les décisions des collectivités locales, la création d'une école de musique intercommunale, par exemple. Pour la formation, c'est la formation de formateurs qui est privilégiée. Elle se répartit entre la formation initiale des enseignants en musique - via le tout nouveau CEFEDEM basé à Metz - et la formation continue. Interrogé sur la musique à l'école, François Boucsch, le directeur du CEFEDEM, se montre réservé. Il estime que l'école est plutôt le lieu de la sensibilisation que de l'apprentissage et souligne la difficulté pour les enfants à maîtriser un son quand il jouent en ensemble, ce qui est décourageant pour eux. Il croit davantage à une collaboration avec les enseignants d'enseignement spécialisé. Regrettant que les instruments soient encore d'un coût dissuasif : " *entre un basson à 30 000 F et un piano au même prix, les parents n'hésitent pas* ", il s'étonne par ailleurs que les fabricants d'instruments n'aient pas davantage

(...)

L'action des détaillants

L'année 2000 aura été un bon cru pour les trois détaillants nancéens que nous avons rencontrés, Dupont-Metzner, Nancy Music Station et Music Challenge. Bien implantés sur la ville et la région (l'enseigne Dupont-Metzner fait figure d'institution en affichant ses 130 ans d'ancienneté), ces détaillants s'impliquent de manière active dans la vie musicale locale. *" On sent une réelle curiosité du grand public vers les instruments de musique,* explique Jean-Claude Duval (Dupont-Metzner), *mais je remarque que les gens sont souvent intimidés. À la belle saison, lorsque les portes du magasin sont ouvertes, nous entendons fréquemment cette remarque de la part des clients qui nous rendent visite à l'heure du déjeuner : "on admire". Tout se passe comme si le grand public considérait que la pratique musicale reste encore réservée à une élite. Heureusement, les choses bougent dans le bon sens et nous assistons à l'émergence de nouveaux publics, comme les adultes et les seniors. Cette tendance favorable se traduit dans les faits puisqu'en 2000, notre chiffre d'affaires a progressé de 10%. La pratique musicale n'est donc pas forcément boudée par les Français. L'essentiel est que nous poursuivions nos efforts vers le public pour "désacraliser" l'approche de l'instrument ".* Généraliste, Dupont-Metzner met à profit sa très forte image dans le domaine du piano acoustique pour organiser des actions avec les écoles de musique, notamment le CNR. Des événements le plus souvent co-organisés en partenariat avec les fabricants qui voient là un excellent moyen d'aller à la rencontre des musiciens et de mieux cerner les attentes et besoins sur le terrain. Même mélodie chez Music Challenge, dirigé par Fati, une figure emblématique de la vie musicale dans la région : *" Aujourd'hui, il me semble vraiment indispensable d'aller au devant du public. Nous savons tous que la musique subit une dure concurrence de la part d'autres secteurs du loisir comme les voyages ou l'informatique. Evidemment, la musique a une autre dimension culturelle mais au moment des choix budgétaires, les gens ne prennent pas forcément en compte tout ce que la pratique musicale peut apporter en termes de développement intellectuel ou même d'épanouissement personnel. A nous de faire passer ce message. Le problème c'est que nous manquons de moyens. Il y a un autre point qui me semble important pour l'avenir de notre métier de détaillant, c'est la qualité des hommes. Nous avons des instruments toujours plus performants mais nous faisons un métier très technique, où il y a besoin de passion et de compétences, c'est là que ça coince assez souvent. Trouver des collaborateurs ayant une bonne connaissance des instruments et le sens commercial relève du parcours du combattant. Je crois qu'il faudrait développer la formation continue et revaloriser le métier de détaillant. Il n'y a pas de honte à vendre des instruments de musique comme voudraient nous le faire croire parfois certaines institutions qui refusent des actions communes parce que nous sommes des commerçants. Ce type de blocage est regrettable. Est-ce que le caviste ne peut pas faire découvrir au public les bons vins qu'il a sélectionnés ? ".*

Jean-Claude Duval (Dupont-Metzner)

Nicolas Prieur (Nancy Music Station)

L'union fait la force

Pour les détaillants, le meilleur moyen de communication reste donc l'animation sur place, avec ses limites : *" La démonstration est indispensable mais le plus souvent, elle ne touche que les musiciens d'un bon niveau,* reconnaît Nicolas Prieur. *Pour atteindre le grand public, il faudrait une approche beaucoup plus large avec des personnalités à forte notoriété. D'une manière générale, nous sommes encore loin de l'Allemagne où la pratique musicale est réellement favorisée ".* Comme Fati, Nicolas Prieur met l'accent sur la qualité des hommes qui font ce métier : *" J'ai la chance d'avoir des vendeurs qui aiment leur métier et qui savent transmettre leur passion de la musique et des instruments tout en ayant le sens commercial ".* Autre source de satisfactions pour ces trois détaillants, la mise en place d'actions concertées afin de promouvoir leur travail de terrain et, peut-être, élaborer des événements communs dans le futur… ❖

Fati (Music Challenge)

réfléchi à la conception d'instruments par les enfants, ou d'instruments qui leur soient adaptés. Quant à la formation continue, elle porte par exemple sur les stages de formation des chefs des harmonies fanfares, et Benoît Morin constate combien ils sont parfois difficiles à organiser avec les écoles de musique, tant la méfiance réciproque entre les deux milieux est ancienne. Pour les musiques actuelles, c'est Ziczac en Lorraine qui est l'opérateur des formations, en proposant des musiciens référents pour aider les groupes à travailler en répétition.

Les Ministères

Quelle est maintenant la position de l'Education nationale ? Fait assez rare, le Rectorat de Nancy/Metz est présent dans les conseils d'administration de nombreux organismes lorrains. Il faut dire que François Legée, chargé de la musique, cumule plusieurs casquettes, puisqu'il travaille aussi à MDL et qu'il est le directeur musical de Gradus ad Musicam. GAM rassemble en amateur 200 musiciens à travers diverses formations chorales et orchestrales. Son répertoire est majoritairement classique avec des incursions dans des répertoires plus inhabituels. Cette formation pourrait d'ailleurs constituer le noyau d'une structure de type CEPIA (Centre de pratique instrumentale amateur). Lui-même enseignant à l'IUFM, François Legée porte un regard plutôt positif sur les formations tout en déplorant qu'elles soient encore trop académiques, pas assez concrètes et trop peu centrées sur la professionalisation des étudiants, contrairement aux CFMI : les titulaires du DUMI trouvent sans peine un emploi en Meurthe et Moselle, ils sont parfois même retenus d'avance ! François Legée tente aussi de mener des formations conjointes entre les professeurs de musique de l'enseignement spécialisé et les enseignants de l'Education nationale, mais là aussi, ce sont deux cultures qui s'affrontent, trop peu d'actions se concrétisent. D'ailleurs, avec les écoles de musique associatives, l'Education nationale monte très peu de projets, et encore moins dans le domaine des musiques actuelles ! En revanche, certains organismes ont des actions intéressantes. Ainsi, Nancy Jazz Pulsations propose des animations qui associent intimement les artistes professionnels programmés avec des scolaires. Le Philarmonique de Lorraine propose de son côté une palette d'actions éducatives, dont l'une qui voit des enfants créer une œuvre avec des musiciens de l'orchestre et un compositeur, sur un plan d'égalité. Notre dernier interlocuteur est François Derudder, conseiller musique à la DRAC. En réalité, la DRAC apparaît peu impliquée, en tout cas directement, sur les questions qui nous intéressent: Elle suit le CNR, qu'elle finance à hauteur de 8%, la formation continue des professeurs, mais les autres écoles, sur lesquelles elle porte un regard critique, ne sont pas de son ressort. En revanche, elle soutient la M.A.I. *(lire page 13)*. Avec l'Education nationale, elle mène une action conjointe sur le plan de l'éducation artistique et de la sensibilisation à l'art. Rappelons qu'en 2001, le Ministère de la culture a été doté de 18MF de mesures nouvelles sur ce chapitre, et que le plan quinquennal annoncé par Jack Lang en décembre dernier implique une collaboration accrue entre les institutions en faveur de l'action de terrain. Autant de résolutions qui montrent que les choses évoluent, tout de même, dans le bon sens.

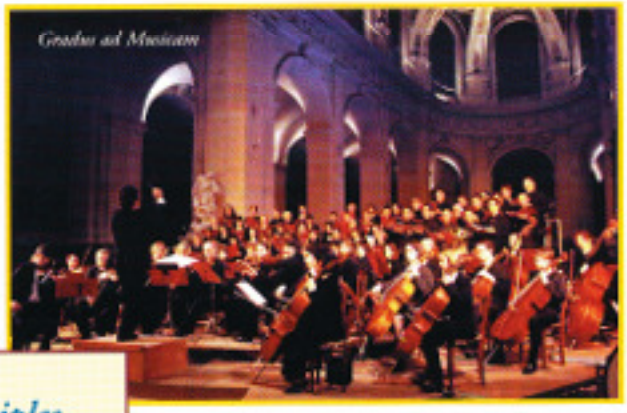
Gradus ad Musicam

L'EMAN, des missions multiples

L'EMAN se positionne comme centre de formation musicale pour les enfants et les adultes, et comme centre de ressources en direction de l'enseignement des musiques actuelles et des cultures urbaines. Cette école répond à la demande d'un large public puisqu'elle accueille les enfants à partir de 4 ans mais également les adolescents et adultes débutants ou non. D'autre part, l'ENAM assure des missions de développement des enseignements artistiques en milieu scolaire, d'animation de la vie culturelle de la cité et d'encadrement des musiciens et danseurs amateurs.

Michel Faber, luthier à Metz

Installé dans la vieille ville de Metz, Michel Faber qui a ouvert son atelier il y a 15 ans, concentre aujourd'hui son activité sur la réparation, l'achat et la vente d'instruments anciens, la fabrication venant en dernier. " *Les gens sont réticents à acheter un instrument neuf, ils préfèrent de l'ancien*, constate le luthier. *En même temps, la concurrence s'est intensifiée sur Metz car de nombreux luthiers se sont installés depuis 10 ans. Il faut donc rayonner plus loin, vers le Luxembourg par exemple* ". Des regrets ?
Le manque de communication avec les institutions de la région et une collaboration trop restreinte avec le CNR, *"replié sur la musique classique et donnant trop d'importance au diplôme"*. Lui, reste confiant en disant sa volonté d'orienter davantage son activité vers la fabrication, tout en espérant la modernisation de l'enseignement. Histoire de ne pas décourager parents et enfants au bout de 2 ans d'études…

Le bilan

Quel bilan pouvons-nous tirer de ce rapide tour d'horizon ? L'impression est tout de même que le monde musical fonctionne souvent en vase clos, et que les réseaux peinent à s'harmoniser. Côté enseignement, un déséquilibre entre un unique établissement "officiel", le CNR, et de petites écoles qui vivent comme elles peuvent (pour la démocratisation culturelle, on repassera !). D'un côté, un enseignement qui reste replié sur lui-même, au niveau de la pédagogie et du répertoire (il y a quelques années, les élèves du CNR n'avaient pas le droit de faire partie d'un ensemble musical extérieur). De l'autre, diverses pratiques cloisonnées, (on joue entre soi), certaines florissantes, d'autres non, mais souvent déconnectées du système de l'enseignement spécialisé. Au dessus, l'Etat et les collectivités territoriales se partagent les dossiers, avec parfois un manque de clarté. Depuis la loi de décentralisation de 1983, le problème est de toute façon endémique. Comme le constate la commission culturelle du Sénat*, *"les compétences de l'Etat et des collectivités territoriales sont concurrentes et non pas exclusives, ce qui explique le nombre important de structures et d'opérations faisant l'objet de financements croisés"*. ❖

* *Rapport de Novembre 2000.*

Bois précieux
Les enjeux de 2002

Depuis 10 ans, la Comurnat représente auprès de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) les professions qui utilisent des produits dérivés de la faune et de la flore. La prochaine Conférence des Parties étudiera vraisemblablement l'inscription de certaines essences de bois très utilisées en facture instrumentale aux Annexes de cette Convention. Marco Ciambelli, Directeur de la Comurnat, nous explique les enjeux de la négociation.

Que signifie l'inscription d'une espèce animale ou végétale aux Annexes de la Convention ?

L'inscription d'une espèce à l'une des Annexes de la CITES a toujours, quelle que soit l'Annexe dont il s'agit, des conséquences importantes pour les utilisateurs concernés : elle peut signifier l'interdiction complète du commerce de cette espèce (Annexe I). Les artisans doivent alors utiliser les stocks existants, ce qui à terme pose le problème du renouvellement de leurs approvisionnements. Les luthiers guitare, utilisateurs de Palissandre de Rio, en savent quelque chose. Une inscription à l'Annexe II signifie une mise sous contrôle du commerce. Elle implique la délivrance de permis d'exportation et d'importation, lesquels ne peuvent être émis par les autorités en charge de l'application de la Convention que lorsque certains contrôles ont été préalablement effectués (avis scientifique de commerce non préjudiciable, preuve de la légalité de l'acquisition de la matière première).

Constatez-vous une évolution restrictive des décisions de la CITES ?

En matière de bois tropicaux certainement. Depuis 1992, la CITES a démontré un intérêt certain pour ces espèces. Ainsi, le Palissandre de Rio, les acajous d'Amérique ont respectivement été inscrits à l'Annexe I et à l'Annexe II en 1992. Aujourd'hui, l'actualité c'est une étude financée par les Pays-Bas. Sur 308 essences de bois tropicaux examinées, le rapport préconise d'en classer une centaine. Cela étant, la grande différence avec la première moitié des années 90, c'est qu'aujourd'hui la CITES intègre davantage la nécessité d'argumenter ces dossiers "bois tropicaux" par des études scientifiques.

D'où l'enjeu de la prochaine Conférence des Parties...

Oui. Lors de la Conférence qui se tiendra à la fin 2002, les représentants des 152 pays membres de la Convention vont délibérer sur des propositions d'amendements des Annexes. Il est possible que celles-ci incluent des essences très utilisées en lutherie : les ébènes d'Asie et d'Afrique, certains cèdres, le palissandre des Indes… Le projet de classement des acajous d'Afrique ayant été repoussé en 1994, on peut également s'attendre à voir ressurgir le sujet. Toutes les professions concernées directement par ces restrictions potentielles doivent anticiper ce problème. Pour cela, le mieux est de faire des propositions constructives dans l'objectif de la conservation des végétaux concernés. Car, qui plus que le professionnel a intérêt à ce que les espèces qu'il utilise soient conservées durablement ? Par ailleurs, disons-le tout net, l'utilisation de matériaux de substitution se révèle parfois impossible si l'on veut conserver un certain niveau qualitatif.

Marco Ciambelli

Ces mesures de protection sont-elles efficaces au moins ?

Vous soulevez là un autre problème. Il faut avoir conscience que la CITES réglemente le commerce international et seulement le commerce international. En fait, les états membres restent maîtres de leurs territoires. Ainsi, le Brésil peut tout à fait continuer à couper du palissandre de Rio pour dégager de nouvelles terres cultivables ou créer des infrastructures. En réalité, la CITES n'arrête pas la déforestation.

Les luthiers prennent-ils conscience des enjeux ? Quel calendrier vous attend ?

Les luthiers, de façon plus générale les fabricants d'instruments de musique, sont de plus en plus nombreux à prendre conscience des problèmes pratiques posés par la CITES. En fait, c'est l'avenir de leur profession qui est en jeu. D'ailleurs, depuis quelques mois, le secteur des instruments de musique occupe 80% de mon temps de travail. Pour ce qui est du calendrier, nous serons fixés sur les propositions de classement en juin 2002.❖

Comunart, 15, rue de Téhéran
75008 Paris. Tél. : 01 56 59 77 55
e-mail : comurnat@fondation-igf.fr

Comment ça marche ?

La CITES réunit 152 pays et statue lors d'Assemblées Générales appelées Conférence des Parties sur l'inscription aux Annexes de la Convention d'espèces menacées. Ainsi, la liste établie en 1975 lors de la première Convention (Washington) a-t-elle été remise plusieurs fois à jour depuis, les Conférences des Parties se réunissant environ tous les 30 mois. Les Annexes (I, II et III) sont modifiées à l'issue d'un vote à la majorité des 2/3. Il peut en résulter l'inscription de nouvelles espèces jugées en danger d'extinction, ou le retrait d'espèces dont l'évolution est considérée comme favorable.

Musique à l'école

Le Val d'Oise donne l'exemple

La pratique musicale à l'école élémentaire ? Un rêve que certains jugent irréalisable… Et pourtant, deux opérations conduites à Cergy-Pontoise et Auvers-sur-Oise montrent que ça fonctionne. Et plutôt bien.

Essayez de vous souvenir, depuis combien d'années (voire de décennies ?) vous parle-t-on d'éducation artistique à l'école… Certes des dispositifs existent, et grâces leur soient rendues, mais il faut bien reconnaître que les chiffres laissent perplexe : tous dispositifs et disciplines confondus, 1,5 % des élèves ont une activité artistique à l'école élémentaire et au collège, 0,2% au lycée*. Des avancées conséquentes semblent cependant se profiler avec le Plan quinquennal annoncé par Jack Lang en décembre dernier, qui a annoncé *"l'exigence absolue d'une véritable alphabétisation artistique et culturelle de l'enfant"*. Et côté ministère de la culture, 18 MF de mesures nouvelles sont inscrites au budget 2001 pour renforcer l'éducation artistique. Mais bien sûr beaucoup de chemin reste à faire. Aux côtés des diverses institutions concernées, la CSFI a voulu apporter sa pierre à cette entreprise de longue haleine et initier des actions inédites en direction du public scolaire. La première action de ce type a eu lieu en mai 2000, avec l'invitation au Salon de la Musique de 1500 jeunes qui ont pu ainsi découvrir les instruments et (une petite partie) du monde de la musique. Opération réussie, qui avait pour but d'encourager la création de classes instrumentales dans des écoles, au niveau du primaire ou du collège, en mettant de vrais instruments à la portée de tous. Soyons réalistes, il ne s'agit pas d'équiper les 59 000 écoles et les 6930 collèges de France, mais en s'appuyant sur des actions concrètes, de proposer des pistes aux décideurs avec pour objectif le développement de la pratique instrumentale. Deux expériences dans ce sens ont débuté, toutes deux dans le Val d'Oise.

Sur le terrain

Pour mener à bien l'expérience, Feeling Musique, membre de la CSFI et détaillant de musique spécialisé dans les vents, a prêté à deux classes, un CE2 à Auvers sur Oise, une 5e à Cergy, un instrumentarium complet : flûtes, clarinettes, saxophones, trompettes, cornets, trombones, tuba, cors, caisse claire, tambour, batterie… Pour Feeling, l'engagement porte sur trois ans. Comme le précise Jean-Claude Decalonne, directeur du magasin : " *Ce projet de création d'ensembles instrumentaux à l'échelle d'une classe veut prouver que la musique peut être pratiquée absolument par tous les enfants. Libérés des obstacles à l'accessibilité de musique pour tous, certains enfants révéleront des aptitudes, d'autres apprendront les grands plaisirs de la pratique en ensemble et surtout, certains trouveront dans cette activité quantités de raisons*

* *Rapport de la Commission Culturelle du Sénat, Novembre 2000*

pour avoir un vrai projet de vie qui les éloignera définitivement de l'exclusion". Projet de pratique collective, donc, qui n'a pas vocation à se substituer à la pratique en Conservatoire, plus axée, elle, sur l'étude individuelle. Quant aux intervenants musicaux (deux dans chaque classe), ils sont rémunérés par la mairie, et à Cergy, par l'Académie musicale du Val d'Oise (qui réunit Education nationale, DRAC, Conseil Général et ADIAM). Des intervenants au profil un peu particulier, puisqu'ils sont multi-instrumentistes, une formation assez rare en France.

Comment les enfants ont ils choisi les instruments ? Une présentation de chaque instrument où chaque enfant pouvait toucher, souffler dans le bec ou l'embouchure, a été effectuée par des musiciens. A Auvers, certains parents craignaient que les instruments les plus impressionnants soient trop gros pour les enfants. Loin de se laisser désarmer par cet argument, Jean-Claude Decalonne a alors repéré la "petite puce" de la classe, et lui a demandé de souffler dans le tuba. Emerveillement de la petite fille devant le son plein et rond produit… Résultat du test, le tuba est devenu un instrument très demandé ! L'enseignante de Cergy étant clarinettiste, beaucoup d'enfants étaient attirés par la clarinette. Le saxophone avait également du succès mais moins les cuivres, peu connus des enfants. Au final, les enfants, aidés par le maître, se sont répartis harmonieusement les instruments, puis les ont rapportés chez eux.

Pédagogie

La pédagogie fait l'objet de tous les soins des intervenants, qui tâchent de s'inspirer de méthodes existant à l'étranger, particulièrement au Japon et en Allemagne, où ce type de classe est largement répandu. Basée sur l'imitation, la pédagogie ne fait pas l'impasse sur une initiation au solfège, même si l'objectif prioritaire reste la pratique collective. Fabrice Colas, musicien intervenant à Cergy, reconnaît sa surprise devant l'émulation spontanée qui règne entre les enfants : *" Ils veulent tous se montrer l'un à l'autre les sons qu'ils sortent ! Ce qu'il y a de formidable, c'est que les progrès sont rapides et qu'ils ont beaucoup de plaisir à sortir des sons. C'est donc aussi une activité gratifiante pour eux "*. L'autre point important, au moins autant que la pédagogie, concerne le suivi minutieux du trajet de la classe, de son progrès artistique comme de son évolution en tant que "groupe social". Car un tel projet n'est possible, envisageable, que si une relation très étroite se noue entre les intervenants et l'équipe enseignante : la classe instrumentale doit être partie intégrante du projet de l'établissement, et l'enseignant doit être volontaire et motivé, même si, comme à Auvers, il n'est pas lui-même musicien. Ce couple est au cœur du dispositif, mais il doit être entourée d'autres partenaires - collectivités territoriales, si possible, école de musique locale, ainsi que les différents représentants locaux des institutions nationales, Education nationale en tête. Quant à la CSFI, elle est prête à assurer un rôle de coordination entre tous ces partenaires, et contribuer avec eux à tirer les leçons de l'expérience. Un projet aussi exigeant qu'il est exaltant… Il suffit d'assister à une classe de musique et d'observer les visages des enfants s'illuminer lorsqu'ils prennent les instruments et en jouent pour se rendre compte de l'absolue nécessité de cette expérience pilote. Signe encourageant, d'autres projets semblables devraient débuter à la rentrée 2001 dans d'autres régions de France. Et déjà, à Auvers, la mairie a décidé d'investir dans un parc d'instruments pour créer une deuxième classe…

Prises de vue réalisées à l'école de Chaponval (Auvers-sur-Oise). Remerciements aux enseignants, élèves, parents de cet établissement.
Ce projet a été mis en place à l'initiative de la CSFI.
Contact : 01 48 74 76 36

L'expérience d'Auvers-sur-Oise

Responsable de l'atelier pédagogique à l'école de Chaponval (Auvers-Sur-Oise), Carole Moreau nous explique le fonctionnement de la classe de musique :

" Les cours ont lieu chaque mardi entre 10h15 et 15h, par tranche de 45 minutes, et rassemblent des petits groupes de 6 élèves au maximum. Sur les 24 élèves de la classe de CE1, seuls 5 ou 6 élèves pratiquaient déjà la musique. Nous avons donc commencé par présenter les instruments, ce qui a été une véritable découverte pour une vingtaine d'enfants. Ensuite, le choix s'est fait librement et nous avons pu constituer des groupes de bois et de cuivres. Il y a également deux enfants qui ont choisi la batterie. Ce sont deux élèves plutôt "turbulents" en classe mais qui sont très concentrés lorsqu'ils jouent ! D'une manière générale, il y a une véritable motivation de groupe entre les enfants et l'apprentissage de l'instrument se fait dans une ambiance décontractée. Pour autant, ce n'est pas la récréation. Nous faisons un peu de théorie car le minimum est qu'ils sachent reconnaître les notes et commencent à acquérir des notions de rythme. Sur ce point, nous travaillons en coordination avec l'institutrice qui fait une heure de solfège chaque semaine. Nous l'aidons à préparer ce cours. Il y a beaucoup de joie pendant ce temps de musique et une grande envie de s'exprimer de la part des enfants. Ce qui est gratifiant, c'est que nous allons suivre ce projet sur 3 ans avec les mêmes élèves, jusqu'au CM2. Nous allons pouvoir observer ce qui fonctionne bien ou moins bien, les progrès de chacun… Avant cela, l'objectif, c'est le mini-concert de fin d'année !".

Piano Service

Encore plus de services

Structure de verre et de métal, plafond cathédrale, vaste choix d'instruments… l'espace Piano Service, ouvert il y a quelques mois à Maurepas, a sans conteste des allures de point de vente idéal. Pour Gérard Pasquier, le maître des lieux, cette évolution répond à la volonté d'accroître la qualité du service et le confort du musicien. Découvertes.

Passionné de piano, technicien chevronné (Premier lauréat de l'école d'accord et de facture de la Ville de Paris), Gérard Pasquier fait partie de ces détaillants qui considèrent que leur rôle dépasse de loin le simple acte commercial : " *Les particuliers qui viennent prendre les renseignements préliminaires à l'acquisition d'un piano sont toujours un peu impressionnés, par l'instrument bien sûr mais également par l'apprentissage de la musique. Notre rôle est de les guider pas à pas, en leur présentant les différentes formules de location par exemple mais aussi en leur expliquant les règles d'entretien du piano ou encore en leur démontrant les qualités acoustiques particulières d'un modèle* ". Un rôle d'autant plus important que les professeurs, s'ils conseillent parfois telle ou telle marque à leurs élèves, donnent finalement très peu de renseignements techniques sur l'instrument : " *D'une manière générale, je remarque que les professeurs ont peu de culture technique de l'instrument,* poursuit Gérard Pasquier. *C'est d'autant plus dommage que nous avons la chance d'avoir atteint une qualité globale des pianos comme jamais nous ne l'avons eue dans le passé. Cette maîtrise accrue de la production est nettement sensible sur des pianos encore décriés il y a quelques années* ". Ces petits regrets sur le manque de curiosité des professeurs en matière d'organologie n'empêchent pas l'existence de contacts suivis avec les conservatoires et écoles de musique de la Région Parisienne : " *Ces établissements représentent environ 50% de mon activité,* précise Gérard Pasquier. *Lors de mes fréquents déplacements, j'observe que le parc instrumental des conservatoires est plutôt satisfaisant. En revanche, je regrette que les rapports ne soient pas toujours très faciles. Lors de l'inauguration de ce nouvel espace, j'ai organisé une soirée autour de Pleyel, en partenariat avec le Conservatoire de Versailles alors que l'école de musique de ma commune ne s'est pas manifestée !* ".

Gérard Pasquier

Le futur

Technicien de formation, Gérard Pasquier a travaillé dans de nombreuses entreprises réputées (Pianos Magne, Pianos Fortin, Pianos Center, Pianos Rameau) avant de voler de ses propres ailes. Des expériences multiples dont il fait profiter les jeunes générations puisqu'il est maître d'apprentissage, en liaison avec l'Itemm : " *Nous avons la chance d'avoir des jeunes passionnés et plutôt pourvus d'un bon bagage scolaire puisque 60% des apprentis sont bacheliers. Si la formation en accord est satisfaisante, il y a d'autres gestes techniques qui s'apprennent essentiellement sur le terrain. En ce qui concerne les diplômes, les choses évoluent puisque le CAP se fera sur 2 ans à partir de 2003, 2004* ". Transmettre la flamme, une mission naturelle pour ce membre de l'Afarp qui se réserve la possibilité d'agrandir sa surface d'exposition, actuellement de 500m². D'autant plus que les idées ne manquent pas, telles des semaines spéciales pour faire découvrir une marque ou encore l'organisation de soirées-concerts. ❖

Piano Service, 33, rue de Chevreuse 78310 Maurepas. Tél. : 01 30 69 06 36

Italie

"Nous devons encourager la pratique amateur"

Antonio Monzino Jr

Sous l'impulsion d'Antonio Monzino Jr, son Président, la DISMA (Chambre Syndicale Italienne), mène un important travail de fond en faveur du développement de la pratique instrumentale. Actions en milieu scolaire et en faveur des amateurs sont les deux fers de lance de l'association transalpine.

Vous avez mis en place un partenariat avec le Ministère de l'Education. Quels en sont les premiers résultats ?

Notre action a réellement débuté à la rentrée dernière, en septembre 2000. Nous avons choisi de nous concentrer sur un projet concret qui puisse toucher la maximum d'élèves et d'écoles. Nous avons donc lancé le "Scuola Musica Festival" auquel ont pris part 250 écoles, soit plus de 8000 jeunes. A l'issue d'une sélection, les meilleurs ensembles se retrouveront les 28, 29 et 30 avril 2001, à Rimini lors du Disma Music Show. Le but n'est pas de faire un concours d'excellence mais plutôt d'inciter les scolaires à faire de la musique en groupe, quel que soit le style.

Quel écho recevez-vous de la part des hommes politiques ? Comment jugez-vous les initiatives françaises en la matière ?

Les hommes politiques réagissent très bien. Je crois qu'ils prennent de plus en plus conscience de la dimension sociale de la pratique musicale. C'est un peu ce qui s'est passé pour le sport il y a quelques années. Nous bénéficions du soutien très actif de Luigi Berlinguer *(ancien ministre "della Pubblica Instruzione", ndr)* qui a écrit une lettre ouverte à De Mauro, l'actuel ministre, pour appeler à une action de grande envergure en faveur de la pratique instrumentale. Ce qui se passe chez vous est également très intéressant. Jack Lang est une personnalité qui a fait beaucoup de choses, notamment sur le plan symbolique avec la Fête de la Musique. J'espère que son plan en faveur des arts à l'école pourra être mené à bien. Pour y arriver, peut-être devrons-nous, comme vous, remettre en cause nos rythmes scolaires, ce qui peut constituer un frein important à nos projets.

A votre avis, le prix des instruments, constitue-t-il un autre frein ?

Plus aujourd'hui. L'aspirant musicien a vraiment l'embarras du choix et à tous les prix. Par contre, l'apprentissage peut revenir assez cher, surtout pour les adultes car les conservatoires les accueillent très peu. De plus, les professeurs "classiques" cherchent tellement à former des professionnels qu'ils ne savent pas très bien comment faire devant des gens qui souhaitent simplement jouer de la musique pour le plaisir. Il y a là un véritable problème qui conduit de nombreux amateurs à se débrouiller seul et parfois, à abandonner l'instrument. C'est un peu comme s'il fallait piloter comme Schumacher pour se rendre chaque jour au travail en voiture ! Sur ce point, nous avons un gros travail à fournir en direction du public, en lui montrant que la pratique instrumentale est bénéfique, quel que soit le niveau atteint, et vers les professeurs et écoles pour les inciter à mieux accueillir les amateurs. Je pense qu'à terme, nous ne pourrons pas échapper à une réflexion profonde sur l'éducation musicale spécialisée. ❖

La Disma

Regroupant environ 40 membres, la DISMA dispose d'un secrétariat à la Chambre de Commerce de Milan. Les opérations de communication et l'organisation de salons sont pris en charge par une société commerciale, Disma Servizi. Depuis peu, il est possible de consulter sur la toile le site de l'association italienne : www.dismamusica.it *(site uniquement en italien)*

Piano

le chouchou des Français

L'instrument "roi" porte toujours avec autant de superbe son épithète. Les listes d'attente de conservatoires s'allongent à chaque rentrée, les éditeurs sont prolifiques, et les fabricants n'ont de cesse de faire évoluer la facture vers plus de beauté, fiabilité et… fonctionnalité.

Instrument roi de la musique classique, à côté du violon, le piano résiste aux modes avec une vigueur qui laisse rêveur… Bien sûr, la richesse du répertoire (classique mais également ne l'oublions pas, jazz, blues, rock, variétés) et l'importance dans l'imaginaire collectif occidental (l'icône du virtuose romantique y est sans doute pour beaucoup) sont autant de facteurs qui expliquent la place incontournable du piano lorsqu'il s'agit de se mettre à la musique, que ce soit pour un enfant ou un adulte. L'instrument a encore l'avantage d'être un meuble (facteur de première importance aux USA où les promoteurs de maison individuelle vendent assez souvent le piano à queue comme meuble du salon, au même titre que la cuisine ou la salle de bains équipées) et de produire des sons facilement, à la différence des instruments à vent ou à cordes. Mais si le succès du piano ne se dément pas lorsque l'on consulte les rares statistiques disponibles sur les pratiques culturelles des français ou lorsque l'on rencontre les acteurs de terrain *(voir notre papier sur Nancy en page 10)*, force est de constater que le marché du piano neuf s'est, lui, fortement contracté ces dernières années. Néanmoins, la tendance à la baisse, d'après les chiffres d'importations, semble aujourd'hui enrayée *(voir tableaux)*. Mieux, on constate une légère embellie pour tous les types de piano, droit, à queue, numériques. Des signes plutôt encourageants même s'il ne faut pas en déduire trop rapidement une reprise généralisée.

Tendances

Ces trente dernières années, l'industrie du piano a fait un bond qualitatif considérable. Un constat qui n'enlève rien aux pianos exceptionnels produits dans les années 20 ou 30, notamment les fameux Pleyel F,

Les miracles du numérique…

Longtemps décriés, les pianos numériques ont su trouver, depuis peu, les bonnes grâces des puristes. Certes, un piano numérique ne sonnera jamais comme un acoustique mais… progrès technologique aidant, les numériques de l'an 2001 affichent de telles qualités musicales et techniques que l'éternelle rivalité n'a plus lieu d'être. Polyphonie à 64 ou 128 voies, toucher quasi pianistique (avec parfois des simulations de double-répétition), meubles de type piano, utilisation de bois massifs, connectique complète…, le numérique s'impose lorsqu'il s'agit d'équiper une maison de campagne, une chambre d'enfant ou lorsque l'on souhaite faire de la musique sur ordinateur (MAO). Arrivé à maturité (mais encore susceptible d'évoluer), le numérique vit aujourd'hui une existence autonome. Loin de la présence envahisante de l'aïeul…

mais qui signifie simplement que les instruments modernes bénéficient de process industriels extrêmement pointus qui garantissent une veritable régularité qualitative de la production. Ceci vaut pour les plus grandes marques, bien entendu. Si les fabricants ont dans l'ensemble affiné et encore amélioré leurs productions, ils ont également développé un certain nombre d'innovations. La révolution de ces 20 dernières années est sans conteste le développement des pianos silencieux. Ces instruments, parfois mal connus, connaissent un succès toujours croissant. C'est la réponse idéale aux problèmes de voisinage lorsque l'on vit en appartement ou même en maison individuelle. Seul hic, les pianos silencieux sont principalement proposés dans le haut de gamme car le surcoût n'est pas négligeable. Autre alternative, le piano numérique qui, lui aussi, a fait des pas de géant ces dernières années : qualité de toucher en nette hausse (quasi irréprochable sur les meilleurs modèles), sons réalistes, polyphonie "réaliste" (64 ou 128 notes). Dans ces conditions, de nombreux professeurs de conservatoire ou d'écoles de musique consentent à voir leurs élèves acquérir un bon piano numérique, plutôt qu'un médiocre piano d'étude. Un constat partagé par nombre de magasins spécialisés qui ont vu une nette évolution sur cette question épineuse, ces dernières années. Toutefois, il est évident que le piano acoustique s'impose comme le seul et l'unique instrument admis à partir d'un certain niveau d'études.

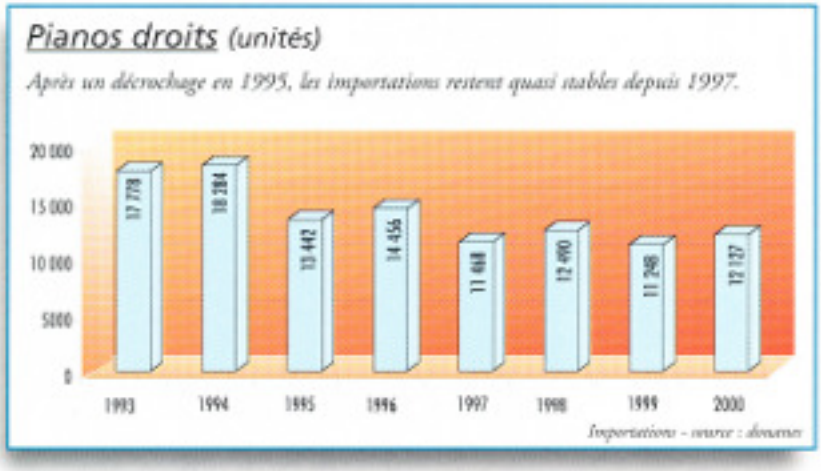

Listes d'attente

L'engorgement des classes de piano des conservatoires et écoles de musique n'est pas sans poser d'importants problèmes de libre accès à la pratique musicale. Les

Marques et distributeurs

Voici la liste des principales marques de pianos acoustiques et numériques distribuées en France ainsi que les contacts téléphoniques de leurs distributeurs ou fabricants. Par souci de commodité, nous avons indiqué d'un code couleur bleu les marques de pianos numériques, le code couleur rouge indiquant les marques qui fabriquent à la fois des pianos acoustiques et des pianos numériques.

Distributeur	Contact	Marques distribuées
Euroclaviers	03 89 20 33 00	Bachman, Heilmann, Heineman, Hyundai, Petrof, Ritmüller, Rosler, Sauter, Scholze, Weimar, Weinbach, Suzuki, Viscount.
Fratelli Crosio	01 43 72 91 57	Solton.
Gaffarel	01 34 48 38 38	Korg.
Hohner SA	03 80 97 33 00	Hohner, Kawai.
Intermusic France	02 54 00 08 08	Broadwood, Estonia, Hartmann, Neumann, Offenbach, Seidl und Sohn, Steingraeber & Sohne, Waldstein.
Jacky Boissel C&S	01 53 90 11 40	Bechstein, Bösendorfer, Euterpe, Hoffmann, Kemble, Young-Chang, Zimmermann, Gem, Hammond.
MMM	01 48 37 65 01	Pearl River, Royale Classic.
MSK	04 72 26 27 00	Casio, Gem, Technics.
Pianosphère	01 45 78 61 11	Fazioli.
Pianos Hamm	01 44 39 35 35	Grotrian-Steinweig, Hansen.
Pianos Hanlet	01 34 65 75 75	Blondel, Bohemia, Boston, Julius Drayer, A. Grand, Ibach, Legnica, Rieger-Kloss, Rönisch, Samick, Schaefer, Schlogl, Steinway & Sons, Th. Betting, Wilh. Steinberg.
Pianos Klein	01 48 59 41 82	Klein.
Pianos Schimmel	+ 49 5318018138	Schimmel.
Pleyel & Co	04 66 56 25 00	Erard, Gaveau, Rameau, Pleyel.
Roland France	01 60 07 35 00	Roland.
Seiler	+ 49 93219330	Seiler.
Synopsis	04 74 27 14 62	Blüthner, Calisia, Haessler, Irmler.
Yamaha Musique France	01 64 61 40 00	Yamaha.

Du côté de l'édition

Le piano est sans conteste l'instrument qui suscite la "littérature pédagogique" la plus abondante. Les derniers mois n'ont pas dérogé à la règle avec de nombreuses parutions. Aux Editions Gérard Billaudot, Roger Cohen et Hasmig Surmélian signent *L'univers du Piano*, une méthode qui met l'accent sur les acquisitions fondamentales traitées en profondeur chapitre par chapitre. Afin d'être parfaitement adaptées à la pédagogie développée, les pièces sont toutes originales, hormis celles présentées dans le chapitre "Répertoire". Une approche sérieuse qui s'inscrit dans la tradition classique. La collection *Jazz in Time* (Editions Henry Lemoine) s'enrichit d'un troisième volume consacré au style "middle jazz". L'auteur, Jean-Marc Allerme, propose 12 thèmes originaux pour s'initier au jazz, avec en prime un accompagnement basse-batterie sur le CD inclus. Très bien écrits, les thèmes sont classés par difficulté progressive. Et si vous travaillez avec de vrais musiciens, les parties séparées sont fournies. Seul petit regret : il manque des exemples de chorus retranscrits, ce qui s'avérerait bien utile pour les néophytes en matière d'improvisation. Dans le même style mais avec un concept différent, *Standards à la carte vol. 2* (Hit Diffusion) signé Philippe Fourquet, regroupe 4 standards incontournables (Satin Doll, Bluesette, Jordu, The Girl from Ipanema) avec plusieurs réalisations différentes : solo, duo, trio, quartet. Un ouvrage excellent, à mi-chemin entre la méthode et le recueil. Destiné aux débutants *Jazz à tous les étages* (Hit Diffusion) se décline en deux volumes, un pour chaque cycle. William Pizon a écrit des pièces faciles qui permettent de découvrir les styles des musiques actuelles : blues, rags, ballades, boogie… Frais et bien réalisé. Enfin, les éditions Paul Beuscher se soucient des débutants isolés en déclinant sa fameuse collection "CD à" avec la nouvelle référence signée Thierry Masson *CD au piano*. On y retrouve les atouts de cette collection : mise en page et langage clairs, CD d'accompagnement, exemples musicaux dans tous les styles. Toujours pour les débutants, *Piano Facile* offre 15 standards (Bluesette, Syracuse, Take Five, La vie en rose) dans des arrangements simplifiés et avec CD d'accompagnement playback.

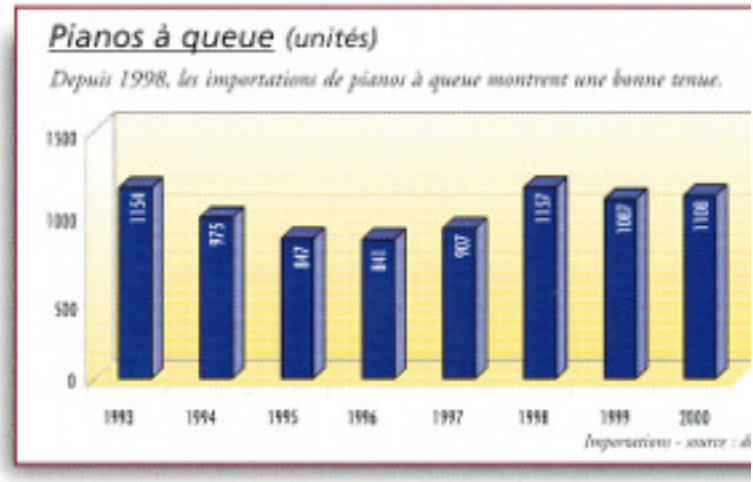

professionnels (Directeurs de Conservatoire, professeurs) sont conscients du déséquilibre flagrant de la demande en faveur du piano. Une situation d'autant plus préoccupante que les instruments d'orchestre (cordes ou vents) qui offrent une palette de débouchés professionnels beaucoup plus large, sont souvent choisis par défaut (hormis le violon et dans une moindre mesure, la flûte). Et encore s'agit-il de la solution la "moins pire" car parfois, *"devant l'impossibilité d'étudier le piano au conservatoire, les parents et enfants, découragés, finissent par baisser les bras et abandonnent parfois toute idée de faire de la musique"*, nous a confié un professeur d'un grand conservatoire de la Région Parisienne. Heureusement, de nombreuses structures privées, dont certaines font un excellent travail avec une approche pédagogique souvent ludique, offrent des alternatives au système traditionnel. Reste que les équilibres économiques sont fragiles et que de nouveaux défis attendent ces structures d'enseignement, tel l'accueil des adultes et seniors qui désirent se mettre (ou remettre) au piano. Il s'agit là d'un chantier d'envergure pour les années à venir.

L'Afarp et les MDP

En France, deux groupements importants réunissent bon nombre des professionnels du piano. Fondée en 1964, l'Afarp (Association Française des Accordeurs et Réparateurs de Piano) s'investit particulièrement dans l'apprentissage et a récemment participé activement à la refonte du CAP des Métiers d'Art avec les instances de l'Education nationale. Chacun de ces membres est garant d'une charte de qualité. Réunion de détaillants et d'accordeurs-réparateurs, les Maîtres du Piano (MDP) comptent une quarantaine de membres à travers toute la France. Ce GIE s'est fixé comme objectifs de promouvoir l'image du piano et "d'expliquer" l'instrument au public à l'aide de différents supports de communication. Les MDP se conforment également à une charte de qualité. Autant d'actions qui vont dans le sens d'une plus grande transparence. ❖

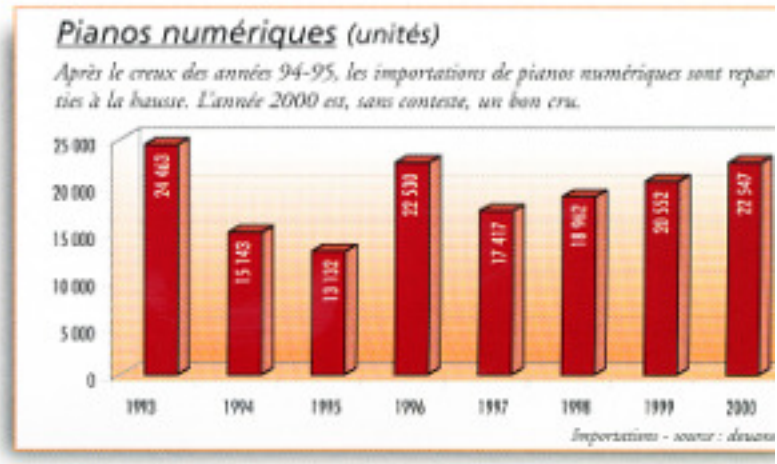

Marc-Olivier Dupin

"La musique à l'école est désormais notre priorité"

Lors de la conférence de presse du 14 décembre dernier, Jack Lang, Ministre de l'Education Nationale, a clairement affirmé la volonté de l'Etat de voir se développer l'enseignement artistique en milieu scolaire. Au sein du cabinet chargé de ce "grand chantier", c'est Marc-Olivier Dupin qui occupe la fonction de Conseiller Musique. Rencontre.

Quel regard portez-vous sur l'éducation musicale à l'école ?

On entend souvent les mêmes reproches sur le peu de place laissé à la musique à l'école. En réalité, il y a beaucoup d'actions et d'initiatives qui se concrétisent chaque année. Elles ne sont pas assez valorisées. A ce sujet, la manifestation du Zénith démontre que le couple musique-école peut fonctionner parfaitement. Il n'en reste pas moins vrai que notre volonté est de développer fortement la musique et l'éducation artistique en général, au sein du système scolaire.

Quelles mesures concrètes allez-vous mettre en place ?

La voix est le moyen le plus direct pour accéder à la pratique musicale, nous allons donc mettre l'accent sur le chant choral qui sera le pivot de notre action.

N'est-ce pas là une solution de facilité, qui plus est, la moins chère ?

Pas du tout. Il y a au moins trois arguments pédagogiques et musicaux qui plaident en faveur du chant choral. Tout d'abord, c'est la première pratique musicale, ceci dans toutes les cultures. La relation voix-corps est le préalable à l'apprentissage instrumental. Ensuite, la relation au texte me semble extrêmement importante, surtout dans le système scolaire. Comment ne pas voir de convergences entre le chant, l'élocution, la compréhension du sens des paroles et l'étude des langues, par exemple. Enfin, le chant choral développe les capacités d'écoute et participe à la construction du monde social. L'objectif est également de découvrir les joies de la polyphonie dès l'école primaire.

Ne risquez-vous pas de vous heurter à des problèmes de formation des maîtres ?

Il s'agit d'un point très important. Nous espérons que dans les IUFM des formations à dominante permettront davantage aux futurs maîtres d'utiliser leur compétences musicales. A côté d'un tronc commun général, il y aurait l'étude d'une discipline artistique ou d'une langue, par exemple. Rien n'est actuellement décidé dans ce domaine mais la réflexion est en cours.

Si on veut que les choses se mettent en place rapidement, la solution n'est-elle pas de déconcentrer ?

Effectivement, l'action locale est indispensable. En réalité, nous sommes là pour donner l'impulsion, dégager les synergies, mettre en relation les partenaires puis les choses doivent se concrétiser sur le terrain. J'observe avec un grand intérêt les expériences mises en place dans certains départements, notamment dans le Val d'Oise, la Savoie. La déconcentration permet également aux maîtres et aux directeurs d'école d'inviter des artistes, des musiciens intervenants selon leurs besoins et leurs envies. De toute façon, nous n'arriverons à rien de concret en imposant des choix de Paris et dans une démarche de parachutage. L'enseignant doit être porteur du projet.

En matière d'instrument, la flûte à bec verra-t-elle un jour sa suprématie s'estomper ?

Je suis très opposé à l'utilisation de la flûte à bec à l'école. C'est un très bel instrument mais dont la maîtrise de l'intonation est difficile et qui correspond peu aux attentes des élèves. Ceci étant dit, il y a des problèmes pratiques à vouloir étudier d'autres instruments car l'école n'est pas le lieu de l'apprentissage individuel. En revanche, il est tout à fait possible de faire travailler des élèves sur des projets collectifs, comme la réalisation de comédies musicales, la pratique de musiques traditionnelles, ou du Big Band… Pour cela, il faut que les établissements aient des espaces aménagés et équipés afin de permettre une pratique dans de bonnes conditions. Sur ce point, c'est également aux collectivités locales de s'impliquer. Sur l'ensemble des mesures annoncées, je suis confiant. Les réactions sont excellentes et il y a un consensus sur l'importance de l'activité artistique dans la formation de l'enfant. ❖

La Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale

Créée en 1890, la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale regroupe les professionnels des instruments de musique et de l'édition musicale en France : fabricants, luthiers, facteurs, distributeurs, éditeurs, détaillants de musique. Elle développe des actions en faveur du développement de la pratique instrumentale, de la promotion des fabricants et artisans français et d'une meilleure connaissance du marché des instruments de musique.

Adhérents

- Accordéons Pigini
- Accordéons Maugein
- AFARP (Association française des accordeurs et réparateurs de piano)
- ALADFI (Association des luthiers archetiers pour le développement de la facture instrumentale)
- Alienor
- Algam
- Alphonse Leduc et Cie
- Antoine Courtois SA
- Atelier du Hautbois
- BAM
- B.G.
- Buffet Crampon
- Capelle S.A.
- D.Boyer
- Distri-all
- D. Oberthur
- EMD
- Feeling Musique
- Fender France
- G. Santschy
- GLAAF (Groupement des luthiers et archetiers d'art de France)
- Glotin
- GPFO (Groupement professionnel des facteurs d'orgue)
- GSIV (Groupement des spécialistes en instruments à vents)
- Guillard Musiques
- Hamm
- Hanlet SA
- Herouard et Bénard
- Heugel
- Hit Diffusion
- Hohner SA
- I.M.F.
- ITEMM
- J. Deloye
- J.-F. Daber
- J.-M. Cicchero
- Atelier du hautbois
- Leblanc SA
- Lorée de Gourdon
- M.M.M.
- Manufacture française de pianos
- Marca
- Musico Saico
- Neuranter SARL
- O. Fanton d'Andon
- Paul Beuscher
- Piano Parts France
- Piermaria
- Rigoutat et Fils
- Roland France
- Savarez SA
- Selmer et Cie
- SMI
- SML Marigaux
- UNFI (Union nationale de la facture instrumentale)
- Vandoren
- Vibrawell
- Yamaha Musique France

CSFI, 62, rue Blanche 75009 Paris . Tél. : 01 48 74 76 36 - Fax : 01 48 74 07 22
e-mail : csfi@wanadoo.fr